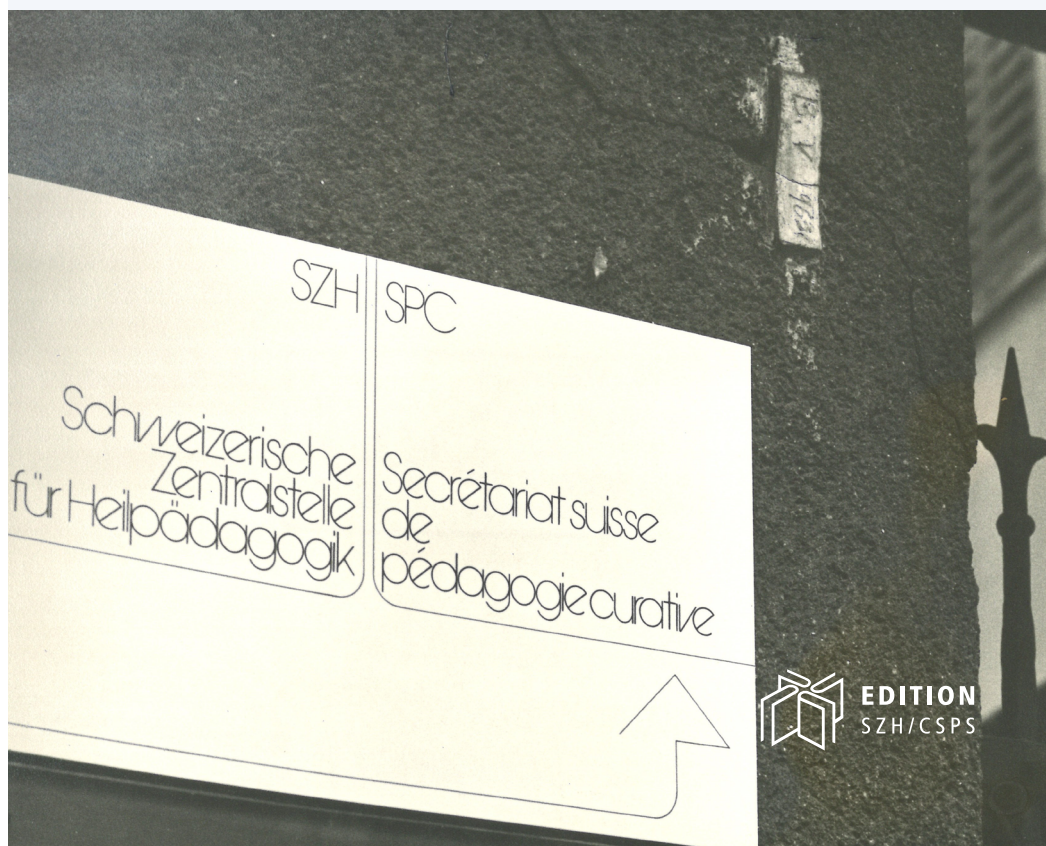


Romain Lanners, Barbara Egloff et Alois Bürli

50 ans du CSPS

D'une association d'instituts de formation à un centre national de compétences pour l'éducation inclusive



Romain Lanners, Barbara Egloff et Alois Bürli

50 ans du CSPS

D'une association d'instituts de formation à un centre national de compétences pour l'éducation inclusive

Romain Lanners, Barbara Egloff et Alois Bürli

50 ans du CSPA

D'une association d'instituts de formation à un centre national de compétences pour l'éducation inclusive

© 2023

Edition SZH/CSPS

Stiftung Schweiz4er Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik (SZH) Bern
Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) Berne
Fondazione Centro svizzero di pedagogia specializzata (CSPS) Berna
Fundaziun Center svizzer da pedagogia speciala (CSPS) Berna

Umschlaggestaltung und Layout/Couverture et Layout
Weber Verlag AG

Lektorat/Révision

Redaktion SZH/ Rédaction CSPS

ISBN Print on demand: 978-3-905890-79-2

ISBN E-Book Deutsch/Allemand: 978-3-905890-78-5 (.pdf)

ISBN E-Book Französisch/Français: 978-3-905890-84-6 (.pdf)

Dieses Werk ist lizenziert unter einer Creative Commons Lizenz 4.0 International (BY-NC-ND).

Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons 4.0 International (BY-NC-ND).



Edubook stellt alle Produkte ausschliesslich in der Schweiz her;
dies vollumfänglich klimaneutral und auf FSC®-zertifizierten Papieren.

Edubook élabore tous ses produits exclusivement en Suisse
de manière entièrement neutre pour le climat sur du papier certifié FSC®.

e d u b o o k
DRUCK. BERATUNG. LOGISTIK.



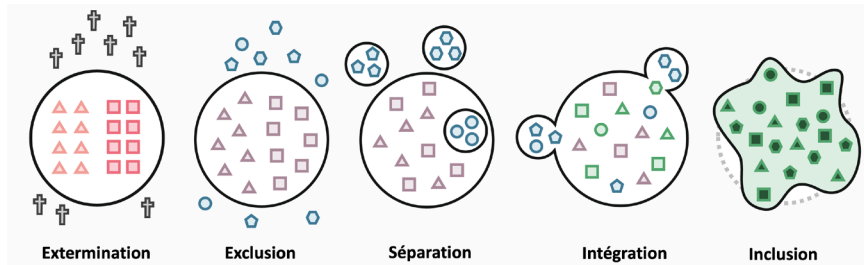
Table des matières

1	Genèse du CSPS et son rôle dans la pédagogie curative et spécialisée en Suisse	8
1.1	Genèse	8
1.2	Formation du personnel et professionnalisation	27
1.3	La pédagogie curative et spécialisée suisse en comparaison internationale	31
2	Axes de travail du CSPS au fil du temps	33
2.1	EDITION SZH/CSPS – La maison d'édition	33
2.2	Documentation et information	41
2.3	Congrès	46
2.4	Coopérations et réseaux	48
2.5	Réseau Recherche en pédagogie spécialisée	49
2.6	Innovations et rôle du CSPS	50
3	La pédagogie curative et spécialisée dans le cadre du système éducatif suisse – Quo vadis ?	60
	Bibliographie	62

Avant-propos

Le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) – appelé Secrétariat suisse de pédagogie curative (SPC) dans ses premières années – a derrière lui 50 ans d’histoire mouvementée. En effet, l’évolution du CSPS est étroitement liée aux grands jalons qui ont marqué et transformé la pédagogie spécialisée. Aux débuts du CSPS, il s’agissait de mettre en œuvre le droit constitutionnel à l’éducation et de passer ainsi de l’exclusion à la séparation (voir Illustration 1). Actuellement, les discussions, intenses et controversées, portent sur la place que doit occuper l’intégration par rapport à l’inclusion.

Illustration 1 : Le continuum entre extermination et inclusion (Lanners, 2021a, p. 1)



Au début des années 1970, les nouveaux fonds de l’assurance-invalidité (AI) ont permis le développement d’un vaste réseau d’écoles spécialisées. Les questions de formation et de professionnalisation étaient alors au premier plan. Aujourd’hui, c’est l’éducation inclusive à tous les niveaux du système éducatif qui nous occupe : Comment pouvons-nous encourager la collaboration entre la pédagogie spécialisée et régulière, et ainsi créer des synergies ? L’évolution du CSPS s’inscrit depuis toujours dans le champ de tension entre Confédération et cantons et ne se fait pas toujours sans heurts, comme le démontre ce livre publié à l’occasion du jubilé.

Une publication bilingue qui retrace de manière saisissante la genèse du SPC est déjà parue à l’occasion de son 10^e anniversaire. Un grand nombre d’informations données ici proviennent de cette première publication, que celles et ceux intéressés pourront approfondir en trouvant les publications du jubilé et les articles relatifs aux anniversaires antérieurs sous forme électronique sur edudoc.ch.

Ce livre a été réalisé conjointement avec des collaboratrices et collaborateurs du CSPS actuels et anciens. Nous remercions pour leurs contributions toutes celles et ceux qui ont participé à son élaboration, notamment Beatrice Kronenberg, Gabriel Sturny, Peter Walther-Müller, Michel Rohrbach, Géraldine Ayer, Michael Blank, Noëlle Fetzer, Olga Meier-Popa, Robin Morand, Elodie Siffert et Thomas Wetter.

1 Genèse du CSPS et son rôle dans la pédagogie curative et spécialisée en Suisse

1.1 Genèse

Depuis la révision totale de la Constitution fédérale en 1874, l'école est obligatoire. Malgré cela, des parents ont souvent dû se battre pour le droit à l'éducation de leur enfant en situation de handicap – le plus souvent, celles et ceux ayant une déficience intellectuelle. En 1960, la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (AI) est entrée en vigueur. Ce n'est qu'avec l'introduction de cette loi que le droit à l'éducation a été garanti pour tous les élèves.

La nouvelle Loi sur l'assurance-invalidité (LAI) a conduit au développement des institutions spécialisées de l'aide aux personnes handicapées. À côté des établissements stationnaires, c'est avant tout le domaine de l'enseignement spécialisé qui a été fortement touché par une différenciation des offres selon le handicap spécifique (Strasser & Wolfisberg, 2011). En conséquence de l'introduction de la LAI, les institutions qui étaient jusque-là responsables à titre privé, semi-public ou cantonal de la formation et de l'éducation des enfants en situation de handicap étaient dorénavant coordonnées et subventionnées au niveau national. Avec le développement des institutions spécialisées, il devenait important d'avoir une formation initiale et une formation continue du personnel spécialisé requis. Cela a conduit à la mise en place d'institutions de formation pour les pédagogues spécialisés. À ce moment-là, la profession avait encore un caractère caritatif, mais avec le développement d'un personnel et d'une formation spécialisée, la pédagogie curative a pris une orientation scientifique.

Au début du 20^e siècle, on comptait trois instituts de formation : le Séminaire de pédagogie curative de Zurich fondé en 1924, l'Institut de pédagogie curative de Lucerne fondé en 1932, et le Séminaire de pédagogie curative de Fribourg fondé en 1935. À ceux-ci s'ajoutèrent plusieurs nouveaux instituts. Il était difficile de mettre en place une coordination nationale des instituts de formation. La structure fédéraliste du système éducatif suisse ne prévoyait pas de coordination nationale, ce qui a compliqué notamment l'évaluation et la reconnaissance du subventionnement des formations. La Commission suisse pour les problèmes du handicap mental s'est donc tournée, en juillet 1970, vers l'Union des séminaires de pédagogie curative de Suisse (USPcS, devenue par la suite l'UIPC ; Union suisse des instituts de formation en pédagogie curative). Elles réclamèrent une coordination nationale et des programmes-cadres nationaux

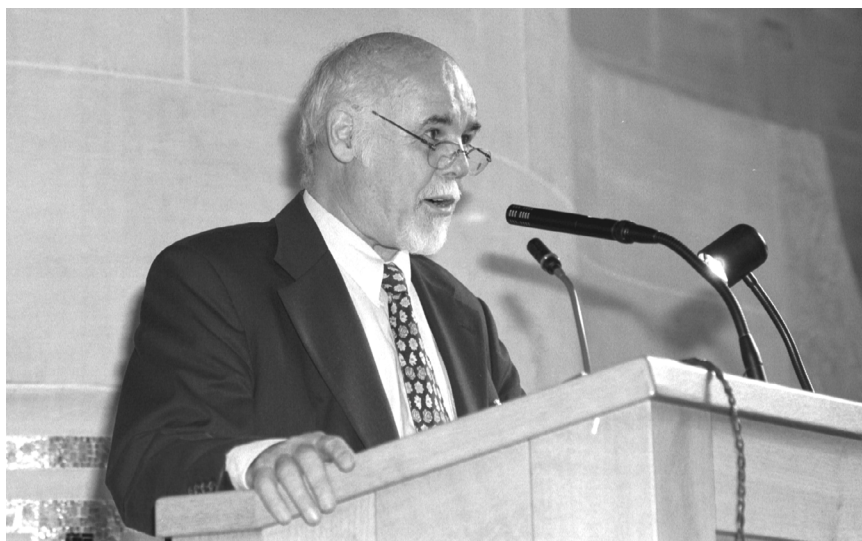
pour la création de nouvelles formations pour le personnel spécialisé du domaine de la pédagogie curative. Avec cette démarche, la commission entendait remédier à la structure fédéraliste et au manque de transparence qui en résultait (Bürli, 1983).

Les structures de l'USPcS d'alors n'étaient pas suffisamment développées pour une coordination nationale de toutes les formations en pédagogie curative. Les conditions en termes de personnel, d'organisation et de financement n'étaient pas réunies. C'est pourquoi l'assemblée générale de l'USPcS a finalement pris la décision, en 1971, de fonder un secrétariat suisse de coordination qui se consacrerait aux questions de formation dans le domaine de la pédagogie curative. La première pierre de l'actuelle Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée était ainsi posée (Bürli, 1983).

La planification de cet organe de coordination n'a pas été sans difficulté. Son financement s'est avéré particulièrement difficile. En avril 1971, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) s'adressait de son côté également à l'USPcS : l'Union devait assumer un rôle de conseil dans les programmes de formation du domaine de la pédagogie curative. Avec ce mandat, on allait également pouvoir obtenir un soutien financier de l'OFAS au nouveau secrétariat – c'était du moins l'idée de l'USPcS. Concrètement, il a été convenu que l'OFAS prendrait en charge deux tiers des frais du personnel. La même année, le comité directeur de l'USPcS s'adressait à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour qu'eux aussi soutiennent financièrement le secrétariat. En janvier 1972, le comité reçut une réponse négative qui le renvoyait à la Loi sur l'aide aux universités (LAU) et par là aux conférences régionales (Bürli, 1983). La Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) garantit l'encouragement des hautes écoles, qui est assuré conjointement par la Confédération et les cantons. Parmi les tâches de la Confédération, figure le financement des hautes écoles. Les tâches de la CDIP sont toujours subsidiaires, lorsque les régions ou cantons peuvent les assumer eux-mêmes. La CDIP ne voyait donc à l'époque aucune raison de cofinancer l'organe de coordination nouvellement créé. D'une part, la Confédération était responsable de l'encouragement des hautes écoles et d'autre part, les conférences régionales et les cantons, en vertu de leur responsabilité première, l'étaient pour l'éducation. La Confédération n'aurait toutefois pu financer, par le biais de l'encouragement des hautes écoles, que 50 % des activités de recherche du secrétariat, une contribution qui aurait été à son tour déduite des subventions de l'OFAS. Cela explique que les efforts pour obtenir un financement par le biais de l'encouragement des hautes écoles n'aient pas été poursuivis. Les travaux préparatoires à la réalisation du secrétariat ont été si difficiles que le président de l'époque, Emil Kobi, n'a plus voulu poursuivre sa mise en place.

Toutefois, des dons et des aides financières de départ provenant d'associations spécialisées et de fondations avaient pu être garantis pour un montant de CHF 164 000 avant même la création de l'organe. Un premier mandataire important a pu être trouvé avec l'Institut de pédagogie curative de Fribourg. Cela a finalement motivé la décision de lancer le secrétariat pour une durée limitée à un an. Avec Alois Bürli, c'est un professionnel qualifié qui, le 1^{er} novembre 1972, a pris ses fonctions en tant que directeur du Secrétariat (Bürli, 1983).

Illustration 2 : Alois Bürli



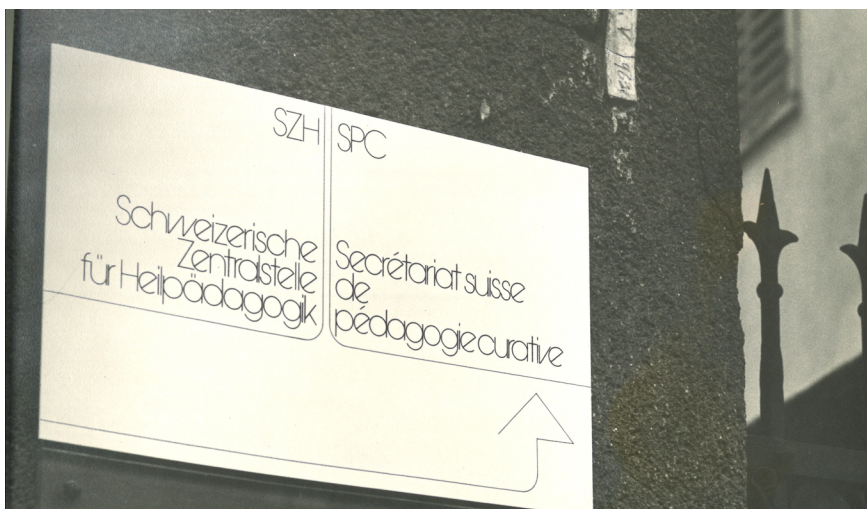
Dr h.c. Alois Bürli, né en 1939, originaire de Zell (LU)

1958	Maturité de type D, Disentis
1961	Diplôme en logopédie et pédagogie curative, Fribourg
1963	Diplôme en psychologie
1964/1965	Boursier du <i>Deutscher Akademischer Austauschdienst</i> à l'Université de Fribourg-en-Brigau, avec spécialisations en psychodiagnostic et psychologie clinique
1967	Collaborateur à plein temps à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg
1967	Doctorat
1969–1972	Boursier du Fonds national suisse à l'Université de Constance et dans différentes universités aux États-Unis.
1.11.1972 – 31.12.2001	Premier responsable et directeur du Secrétariat suisse de pédagogie curative

Illustration 3 : De gauche à droite, Alois Bürli, Emil Kobi et Eduard Bonderer à l'inauguration du Secrétariat, le 17 novembre 1973



Illustration 4 : Plaque du SZH/SPC devant l'entrée du bâtiment à Lucerne, dans lequel se trouvait le SPS jusqu'en 2008

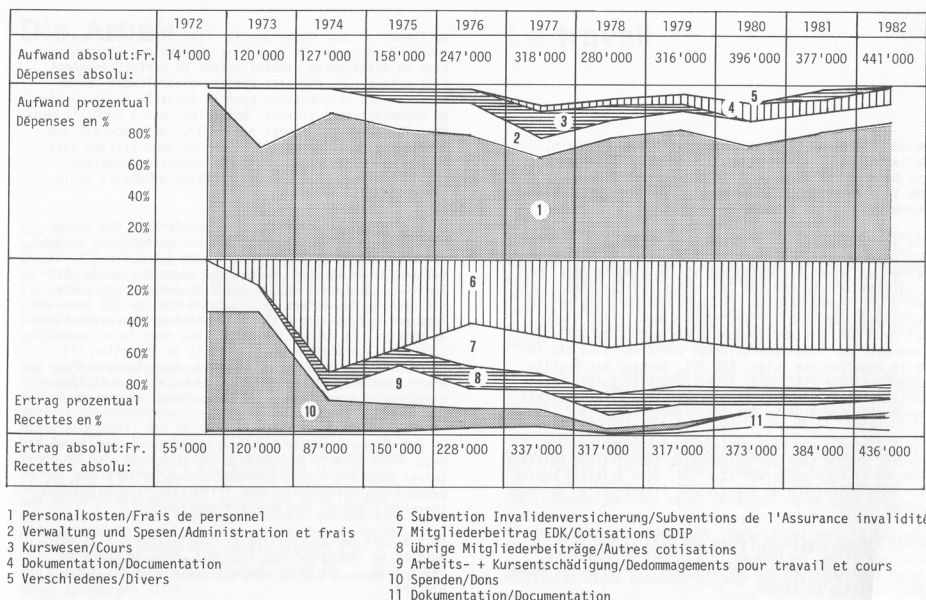


Un an plus tard, le 17 novembre 1973, le Secrétariat a pu être officiellement inauguré. Sur le plan juridique, il était un organe de l'UIPC, qui exerçait, avec l'assemblée générale, la haute surveillance. Une commission d'exploitation et une commission consultative ont de plus été mises en place pour copiloter et assister le Secrétariat. L'idée sous-jacente était d'intégrer plusieurs institutions (environ 30 à 40) qui travailleraient en étroite collaboration à l'orientation des objectifs et activités du Secrétariat. La liste des organes et associations qui se sont portés volontaires pour devenir membre était longue et prestigieuse, ce qui était un signe clair du large soutien dont bénéficiait le Secrétariat suisse de pédagogie curative. Parmi ces soutiens, citons :

- la Conférence des directeurs des offices régionaux AI ;
- la *Konferenz der Hilfs- und Sonderschulinspektoren der Nordwestschweiz* (Conférence des inspecteurs de l'enseignement auxiliaire et spécialisé de la Suisse du Nord-Ouest) ;
- la *Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Invalidenhilfe* (SAIH) (Association suisse d'aide aux invalides) ;
- l'Association suisse d'aide aux handicapés mentaux (ASA) ;
- la Société pédagogique suisse (SPV) ;
- la *Schweizerischer Verband für Taubstumm- und Gehörlosenhilfe* (SVTGH) (Association Suisse d'aide aux sourds-muets) ;
- l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA) ;
- la Fédération suisse des associations de parents de personnes mentalement handicapées (FSAPHM) ;
- la *Verband anthroposophisch tätiger Heilpädagogen und Institutionen in der Schweiz* (Association suisse des pédagogues curatifs et des institutions anthroposophes).

Cependant, ce soutien symbolique ne suffisait pas à assurer la survie du Secrétariat. Ainsi, peu de temps après son inauguration, des problèmes financiers de plus en plus difficiles à gérer se sont dessinés. Plusieurs tentatives pour obtenir un financement de la part de la CDIP ont échoué. Seules les contributions de l'OFAS étaient depuis le début une valeur sûre. Afin de pouvoir poursuivre ses activités courantes, le Secrétariat obtint le soutien d'institutions et d'associations telles que Caritas, la Fédération suisse des associations de parents de personnes mentalement handicapées, la Fédération des coopératives Migros, la Fondation Ernst Göhner et la Fondation Orphelinat (Bürli, 1983).

Illustration 5 : Finances du SPC de 1972 à 1982 (Bürli, 1983, p. 53)

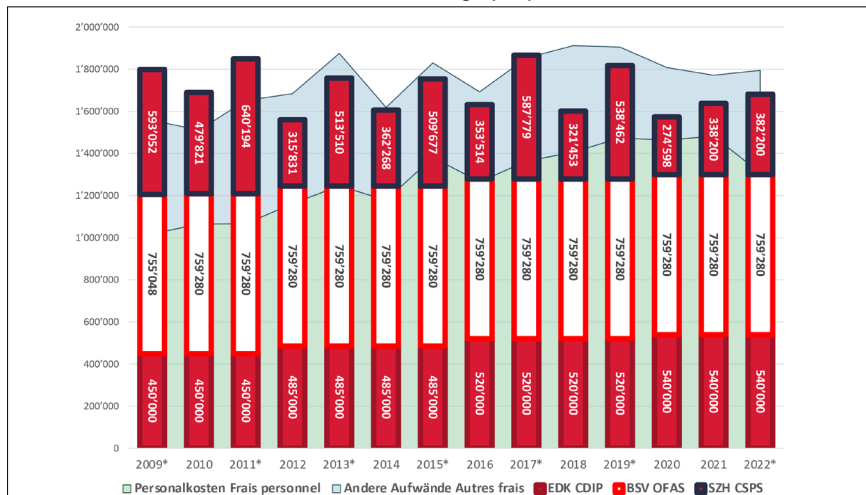


En 1975, l'USPcS déposait à nouveau une demande de subventionnement auprès de la CDIP. Celle-ci la rejeta de nouveau, toujours pour les mêmes raisons. Par ailleurs, la CDIP jugeait trop limitées ses possibilités de pilotage sous la structure de l'UIPC, l'organe porteur du Secrétariat. S'ajoutait à cela que l'UIPC elle-même dépendait du soutien financier des cantons. La CDIP ne voyait pas l'intérêt d'ajouter un organe de coordination, car elle estimait qu'un organe de coordination supplémentaire n'était pas nécessaire vu que c'était réalisable dans le cadre des possibilités de l'UIPC. Si la CDIP devait contribuer au financement, il fallait que l'organe porteur du SPC change, afin que la CDIP ait un droit de regard plus important. Il était alors clair que les liens structurels entre le SPC et l'UIPC devaient être repensés. Changer l'organe porteur du SPC réclamait une préparation minutieuse. À la fin de l'année 1974, Alois Bürli avait élaboré pour la séance du comité trois modèles d'avenir :

1. le SPC en tant que secrétariat de l'UIPC ;
2. le SPC en tant qu'organe de la CDIP et de l'OFAS ;
3. le SPC en tant que SPC avec un nouveau concept, d'ambitieux objectifs et tâches au niveau national.

À l'assemblée générale, le choix s'est porté sur la troisième variante. C'est ainsi qu'était refondé, le 8 novembre 1975, le SPC en tant qu'association indépendante, avec un concept murement réfléchi et élargi. Ce remaniement a finalement convaincu la CDIP de prendre en charge, en tant que membre actif de la nouvelle association responsable, 30 % environ des dépenses annuelles. L'avenir financier était ainsi assuré dans l'immédiat et le SPC a pu poursuivre et professionnaliser ses activités (Bürli, 1983). Les contributions de l'OFAS et de la CDIP sont aujourd'hui encore les principales sources de financement permettant d'assurer l'existence du CSPS.

Illustration 6 : Finances du CSPS de 2009 à 2021 (graphique inédit du CSPS)



Les tâches centrales du CSPS n'ont guère changé jusqu'à aujourd'hui, comme le montre l'extrait des Statuts de 1975 présenté ci-dessous – ce qui corrobore le besoin et justifie la nécessité d'un tel centre national de coordination et centre spécialisé.

Aperçu des statuts de 1975

3. Tâches du Secrétariat

3.1 Le Secrétariat consacre son activité à l'organisation et au développement de la pédagogie curative en Suisse, y compris l'enseignement spécialisé.

3.2 En collaboration et en concertation avec les instances nationales et cantonales compétentes ainsi qu'avec les organisations privées de l'aide aux personnes handicapées, y compris les associations spécialisées concernées, il assume en particulier les tâches suivantes :

- a) Documentation et information sur l'enseignement spécialisé, sur les questions de formation ainsi que sur les activités de recherche
- b) Relevé de la situation et des besoins de la pédagogie curative dans les domaines scolaire et extrascolaire

- c) Planification et coordination des efforts en matière de formation
- d) Aide à la planification et à la coordination dans le domaine de la formation continue
- e) Conseil sur les questions de pédagogie curative
- f) Élaboration de recommandations et de plans-cadres sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ou de ses conférences régionales
- g) Direction du secrétariat de l'Union suisse des instituts de formation en pédagogie curative (UIPC)

5. Membres actifs

5.1 Peuvent être reçus en tant que membres actifs de l'association :

- a) la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- b) les associations d'instituts de formation en pédagogie curative, désignées ci-après par Associations de formation, en particulier l'Union suisse des instituts de formation en pédagogie curative (UIPC) en tant que fondatrice du Secrétariat
- c) les associations de personnes diplômées des instituts de formation en pédagogie curative et autres établissements de formation similaires, ci-après Associations de personnes diplômées
- d) les associations spécialisées, suisses ou intercantionales, actives dans le domaine de la pédagogie curative ou intéressées, ci-après Associations spécialisées
- e) les associations suisses de parents de personnes handicapées, ci-après Associations de parents
- f) les œuvres sociales suisses intéressées par la pédagogie curative, ci-après Œuvres sociales

6. Membres passifs

6.1 Les organismes de droit privé ou public qui ne souhaitent pas devenir membres actifs ainsi que les personnes individuelles peuvent adhérer à l'association en tant que membres passifs dès lors qu'elles souhaitent soutenir les objectifs de l'association (Bürli, 1983, p. 40–41)

Les années qui ont suivi ont été marquées par des travaux de développement dans le domaine de la pédagogie curative et spécialisée. Le SPC a longtemps promu la communication entre la recherche et la pratique, entre la Confédération et les cantons, ainsi qu'entre l'État et le secteur privé. L'objectif était à la fois d'optimiser l'éducation, ainsi que de scolariser et former les personnes en situation de handicap en Suisse dans différentes formes d'institutions à tous les niveaux de formation (Bürli, 1992c).

Illustration 7 : Emil E. Kobi



Illustration 8 : L'immeuble à Lucerne dans lequel se trouvait le SPC jusqu'en 2008



Illustration 9 : Bureau de l'administration dans la Maison des Cantons, à Berne, en 2021

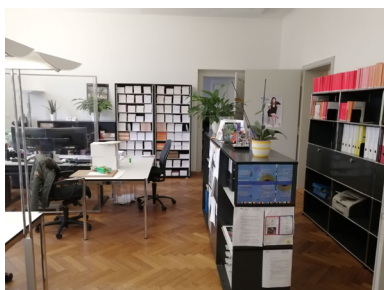


Illustration 10 : Bureau de la rédaction en 2022



L'activité s'est de plus en plus professionnalisée. En conséquence, le besoin de structures professionnelles augmentait également. En 2006, l'accord de prestations existant avec l'OFAS a pris fin. En combinaison avec la réforme de la pré-évaluation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), introduite en 2007, les compétences entre l'OFAS et la CDIP devaient être renégociées. Au milieu de ces années mouvementées, le SPC a dû se positionner de sorte à pouvoir continuer à assumer des tâches pour la Confédération et les cantons. À cette période, le comité directeur de l'association avait constaté que la forme associative était, pour un organe tel que le SPC, un support peu stable. Les différents membres – le plus souvent des associations également – avaient un trop grand pouvoir de décision. Il y avait donc un risque que les décisions ne soient pas prises en vertu de considérations nationales, mais au profit de certains membres. Il a été par conséquent recherché, dans le cadre d'une évaluation approfondie, une forme plus contraignante et allégée. Ce sont ainsi des questions de gestion et de techniques de direction qui ont conduit à l'adaptation de la structure. Lors de l'assemblée générale du 30 avril 2008, les membres de l'association Secrétariat suisse de pédagogie curative ont finalement décidé de transférer au 1^{er} janvier 2009 toute la fortune de l'association à une nouvelle fondation¹ nommée :

Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée
Fondazione Centro svizzero di pedagogia speciale
Swiss Special Education Centre Foundation

L'acte de fondation mentionne Thomas Hagmann en tant que président et Beatrice Kronenberg en tant que directrice du CSPS. Étaient également représentés au premier Conseil de fondation : Evi Graf, Heinrich Lang, Jean-Paul Moulin, Michele Mainardi, Philippe Nendaz, Suzanne Walpen ainsi que, respectivement, une représentation de la CDIP et de l'OFAS.

Les statuts de l'ancienne association correspondent aux objectifs et au but de la nouvelle Fondation. Les objectifs premiers de la Fondation sont aujourd'hui encore le développement et la coordination de la pédagogie spécialisée. Pour atteindre ces objectifs, la Fondation gère le Centre suisse de pédagogie curative et spécialisée (CSPS). Les tâches du CSPS n'ont guère changé avec les années. Elles sont décrites au Chapitre 2 du point de vue de l'époque et du point de vue actuel.

¹ Le SPC (Secrétariat suisse de pédagogie curative) est devenu le CSPS (Centre suisse de pédagogie spécialisée).

Le changement le plus important qu'a entraîné le passage d'une association à une fondation a été de renoncer aux représentations d'associations et de fédérations. Conformément au règlement d'organisation, le premier Conseil de fondation incluait une représentation de la CDIP et une représentation de l'OFAS, ainsi que deux autres représentations des pouvoirs publics ; l'une pour la région germanophone, l'autre pour la région latine. Cette composition n'a pas changé jusqu'à aujourd'hui. Pour la direction opérationnelle du centre spécialisé, le Conseil de fondation élit une direction composée d'une directrice ou directeur et d'une vice-directrice ou vice-directeur. Après Alois Bürli, les directrices et directeurs suivants ont été en fonction :

Illustration 11: la directrice et les directeurs du CSPS depuis 2002



Peter Walther-Müller

1^{er} janvier 2002 au
30 avril 2004



Beatrice Kronenberg

1^{er} août 2004 au
28 février 2017



Romain Lanners

À partir du 1^{er} mars 2017

Gabriel Sturny-Bossart, collaborateur du SPC de 1981 à 2001 (assistant, collaborateur scientifique, directeur adjoint)

De 1981 à 2001, le Secrétariat suisse de pédagogie curative (SPC) à Lucerne a rythmé mon quotidien. Je me souviens dans ce qui suit des années d'adolescence et de jeune adulte du SPC.

Peut-on dire que tout allait bien ?

Permettez que je présente Robert Castella, inspecteur de l'enseignement spécialisé dans le canton de Neuchâtel dans les années 1980, responsable des classes spéciales/à effectif réduit et des écoles spécialisées de l'AI. Il était, dans les organes du SPC, un porte-parole influent de la Suisse romande. Ses contributions apportaient de la clarté dans les discussions, il argumentait de manière convaincante, dans un français soigné. Comme je lui demandais comment il interprétait son rôle en tant qu'inspecteur, Robert Castella sortit un jour son Carnet de lait – c'est ainsi qu'il appelait ironiquement son agenda de poche. Il contenait les noms et adresses de tous ses élèves. Il était important pour lui que tous les parents d'enfants avec des difficultés scolaires ou en situation de handicap soutiennent les mesures particulières. C'est pourquoi il s'entretenait avec les familles dans les situations difficiles. À l'époque où il était inspecteur, aucun recours de parents n'avait été enregistré. Pour donner un ordre d'idée : durant l'année scolaire 1981/82, le canton de Neuchâtel comptait 92 classes avec un total de 783 enfants et jeunes.

Est-ce que tout allait bien à l'époque ? La tentation est certes grande d'idéaliser le Carnet de lait de Robert Castella. Bien sûr, les procédures de garantie de la qualité n'étaient pas encore certifiées et la garantie de la qualité dépendait fortement de chacune et de chacun dans la profession. La communication analogique en particulier – par téléphone, dans le cadre de réunions et de discussions sur site – se répercutait sur les rythmes de travail. Et nous avons beaucoup travaillé et régulièrement travaillé sous pression et fait beaucoup d'heures supplémentaires. Les entretiens de Robert Castella avec les parents ne se déroulaient d'ailleurs pas aux heures de bureau. En toute objectivité : il était difficile à l'époque de faire en sorte que tout aille bien.

Le réseau

Le SPC fonctionnait à la manière d'un *LinkedIn* analogique de pédagogie spécialisée. En tant que centre de coordination et centre spécialisé, il avait pour

mission de réunir les nombreuses actrices et acteurs engagés ; fédérations, associations, conférences et communautés de travail. Je me souviens avoir visualisé dans un grand graphique, au début de mon travail au SPC, les différents organes impliqués, y compris leurs abréviations et les personnes qui s'y rattachaient.

Les personnes, elles étaient le trésor du SPC ! Pendant mon activité, j'ai retrouvé mes anciens professeurs d'université, de Fribourg et de Zurich, dans de nouveaux rôles : Les professeurs Eduard Montalta, Emil Kobi, Gerhard Heese et Hans Grisse mann. J'ai aussi fait la connaissance de nombreuses autres personnalités marquantes, femmes et hommes : Albrük Lüthy, de l'assurance-invalidité fédérale, et outre Robert Castella, d'autres responsables de l'enseignement spécialisé de toutes les régions de Suisse, mais aussi des professionnelles et professionnels des fédérations, comme Verena Bochsler de la Fédération des associations de parents de personnes mentalement handicapées (FSAPHM), aujourd'hui *Insieme*. C'est seulement à des étapes ultérieures de ma vie professionnelle que j'ai pris conscience de la valeur du réseau qu'offrait le SPC. À l'époque déjà s'appliquait le principe suivant : quiconque se connaît peut écourter le chemin. Alois Bürli, qui était alors directeur du SPC, a sans conteste joué un rôle de guide. C'était un homme de réseau, un médiateur, un auditeur, un lobbyiste et un initiateur. Nous avons ainsi organisé des forums, des entretiens avec des expertes et experts, des auditions, des conférences ainsi que des assemblées générales en différents endroits de Suisse. C'est à cette époque qu'a germé l'idée d'organiser un premier Congrès suisse de pédagogie spécialisée. Alois Bürli nous avait raconté, les yeux brillants, un congrès du *Council for Exceptional Children* (CEC) aux États-Unis. « Nous allons aussi le faire chez nous » [traduction libre] – et en 1999, c'était chose faite.

Le Papier de septembre

À l'automne 1981, la CDIP a mis en place une commission *Sonderpädagogik* (Pédagogie spécialisée). Son but était la rédaction d'un rapport comprenant d'éventuelles recommandations relatives à la scolarisation intégrative (alors émergente) des enfants et jeunes en situation de handicap dans les classes ordinaires. La commission était composée de 14 membres, représentantes ou représentants de la CDIP, de la Conférence des associations suisses d'enseignants (CASE), de la Société suisse de pédagogie curative (SHG), de responsables cantonaux pour les questions d'enseignement spécialisé ainsi que du SPC. Concernant les recommandations, les avis étaient en partie clairement divergents – un *Röstigraben* alémanique-romand nous a donné du fil à retordre. Au début du

mois de septembre 1983, le rapport et les recommandations devaient être approuvés. Lors du débat d'entrée en matière, il est apparu que les collègues de Suisse romande n'approuveraient pas les recommandations sous cette forme. À 11 heures, Alois Bürli me signifiait d'annuler le dîner de clôture au restaurant. Il y eut en effet, après cela, un tour de table supplémentaire laborieux, constructif et de grande valeur sur le fond. En septembre 1984 – un an plus tard –, nous achevions le travail. Le papier de septembre est devenu depuis une expression courante au sein de l'équipe du CSPS : nous avons montré que la qualité et l'acceptation priment sur la rapidité.

Le SPC ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs

Pour le SPC, il était central d'avoir des collaboratrices et collaborateurs bien qualifiés. En 1980, trois postes d'assistant dans les domaines thématiques, à savoir formation professionnelle, éducation précoce et enseignement spécialisé ont été ouverts. Karin Bernath, Margrit Kayser et moi-même avons eu la possibilité d'acquérir des compétences spécialisées de manière ciblée et systématique. L'esprit d'équipe a lui aussi toujours été mis en avant. Les assistantes et assistants étaient systématiquement impliqués dans tous les projets et processus du SPC et par conséquent étaient bien occupés. Au bout de deux ans, le comité a donc également accepté d'augmenter nos modestes salaires.

La convivialité n'a jamais été en reste non plus – nous avons ainsi connu des excursions d'entreprise au Lichtenstein, dans le Jura et en Appenzell. Nous avons également profité de réunions d'équipe au lac de Sempach, avec des délices culinaires fournis par la maison Bürli.

Il y aurait encore beaucoup à raconter ici – sur la secrète fierté du personnel lorsqu'il était question des « pros du SPC » ; sur la façon dont Urs Kramer, secrétaire général adjoint de la CDIP et membre du comité du SPC, a vanté devant notre chef Alois Bürli, les sourcils froncés, les avantages de ce nouvel appareil de communication qu'était le fax ; sur notre « voix téléphonique » légendaire, Ursula Mina ; sur le conseil ultime de Jean Sommer, responsable des écoles primaires dans le canton du Jura et vice-président de l'association du SPC, selon lequel tout bon discours s'apparentait à la triade : Je félicite – je remercie – j'espère.

Dans le même état d'esprit : la suite de l'histoire au 50^e anniversaire du CSPS.
Ad multos annos ! ■

Il fallait traverser un parc seigneurial en direction de l'entrée de service d'une prestigieuse villa lucernoise et prendre l'ascenseur pour traverser les couches du bâtiment et atteindre le dernier étage : c'est ainsi que l'on accédait au Secrétariat suisse de pédagogie curative. Un monde bien caché, où la pédagogie spécialisée suisse était promue avec énergie, habileté, savoir et réseau. Cependant, ma première mission a été de trouver de nouveaux locaux. Avec de l'aide, nous avons trouvé un bureau récemment rénové dans le centre de Lucerne, au bord de la Reuss.

Une période de changements

Ce ne sont pas seulement les nouveaux locaux qui ont donné un nouveau visage au SPC, le logo a lui aussi été remanié à l'époque. Sous Alois Bürli, pionnier et directeur pendant de longues années, le SPC s'était forgé un rôle éminent de prestataire et de centre de recherche appliquée pour les questions de pédagogie curative en Suisse. Trois évolutions, pratiquement simultanées, ont remis en question ce positionnement.

La Suisse a mis en place des hautes écoles pédagogiques et hautes écoles spécialisées. Celles-ci ont reçu un mandat de recherche et de prestations et sont ainsi devenues concurrentes dans un domaine dans lequel le SPC était jusqu'alors pratiquement le seul prestataire. Les cantons – principaux clients du SPC – avaient alors tendance à mandater leurs propres hautes écoles spécialisées ou pédagogiques.

Il n'avait pas encore été décidé si la réforme de la péréquation financière nationale et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) retirait l'assurance-invalidité (AI) de la tâche de financer l'enseignement spécialisé et les offres pour les adultes en situation de handicap. Néanmoins, une modification fondamentale des compétences de la Confédération et des cantons se dessinait.

Il était en outre prévisible que l'OFAS perdrait en importance en tant que partenaire du SPC. Cela renforçait la position de la CDIP qui considérait de plus en plus le SPC comme une agence traitant des questions à sa demande. L'autonomie du SPC était ainsi mise sous pression et l'activité s'est davantage orientée vers le domaine de l'éducation.

Le SPC interconnecté

Le SPC, étant orienté vers toute la Suisse, représente une force importante pour déployer le potentiel du fédéralisme. La disparité des cantons dans le domaine de l'éducation (avant HarmoS) a conduit – malgré les réglementations uniformes de l'AI – à des structures d'offres variées. Grâce à sa position neutre et sa large vue d'ensemble, le SPC a pu non seulement soutenir les cantons dans le développement de leurs systèmes d'enseignement spécialisé et d'aide aux personnes en situation de handicap, mais aussi leur donner des indications sur les mesures qui pouvaient être efficaces.

En étant représenté au sein de la *European Agency for Development of Special Needs Education*, le SPC a pu compléter sa perspective nationale par un regard international. Les différents pays se distinguent fondamentalement par leurs paramètres structurels et leur contexte culturel. La Suisse, qui était considérée comme une pionnière de la pédagogie curative en un temps où les offres spécialisées pour les enfants, les jeunes et les adultes en situation de handicap y étaient *state of the art*, a soudain été considérée d'un œil critique par rapport à d'autres pays, parce que l'on y séparait beaucoup, que l'on y intégrait peu et que l'on n'y incluait guère.

Un troisième lien est celui de la science, de la politique et de la pratique depuis la position particulière du SPC : un centre spécialisé, dont le pilotage n'était pas de la responsabilité des cantons, qui n'avait pas d'offres propres pour les personnes en situation de handicap et pas d'obligation de formation. Le SPC pouvait défendre aussi des positions qui étaient scientifiquement fondées, éprouvées dans la pratique et délicates sur le plan politique – tout en sachant bien qu'il faudrait en définitive trouver des majorités pour chaque solution.

Éclairages ponctuels

Une base de données statistiques fiable est une condition préalable à l'analyse pertinente de la structure des offres et des mécanismes de pilotage – deux thèmes centraux du SPC. S'agissant de l'éducation, bien que nous disposions des données nationales de l'Office fédéral de la statistique (OFS), il apparaissait avec toujours plus d'évidence que ces chiffres ne pouvaient guère être interprétés de manière fiable. En collaboration avec la CDIP et l'OFS, le SPC a élaboré une base solide pour une statistique de la pédagogie spécialisée, qui a abouti dix ans plus tard à de premiers résultats.

Plusieurs projets se sont concentrés sur la question de la séparation et de l'intégration. Il est apparu que le pourcentage d'enfants étrangers et de langue

étrangère dans les classes à effectif réduit ou les classes spéciales était considérablement plus élevé que la moyenne. Dans les écoles spécialisées, en revanche, le pourcentage d'enfants étrangers était dans la moyenne. Une interprétation courante était que les parents étrangers s'opposaient moins ou avaient plus de difficultés à s'opposer à une affectation dans des classes à effectif réduit ou des classes spéciales. Il est intéressant de jeter un œil à la statistique actuelle : le pourcentage d'enfants étrangers dans les écoles spécialisées est dorénavant nettement plus élevé que la moyenne, tandis que les classes à effectif réduit sont nettement moins nombreuses.

La numérisation promettait des possibilités quasiment illimitées de différenciation et d'individualisation dans les dispositifs inclusifs. De nombreux articles ont été écrits sur le sujet, et des concepts développés. Toutefois, il semble que ce n'est que depuis la pandémie de Coronavirus que le mouvement a atteint l'école primaire : on trouve désormais – vingt ans plus tard – sur le marché de plus en plus de supports pédagogiques qui utilisent réellement le potentiel technologique des formats numériques au profit de la différenciation.

Regard en arrière

Aux souvenirs, se mêlent toujours aussi les appréciations personnelles. Mon travail au SPC remonte à déjà presque vingt ans. Les connaissances acquises du temps de mon activité au SPC m'ont permis la plupart du temps d'évaluer la situation de la pédagogie spécialisée et d'adapter ma position en fonction de son évolution. Aujourd'hui, j'accorderais davantage de poids aux aspects économiques et financiers. Beaucoup d'argent est investi dans l'aide, l'accompagnement et le soutien des personnes en situation de handicap, ce qui est une bonne chose. Dans le canton d'Argovie, où je travaille aujourd'hui, cela représente un demi-milliard de francs par an sans les prestations de l'AI ni les prestations complémentaires (6 milliards, si l'on calcule à l'échelle de la Suisse). Cet argent doit être investi efficacement. Le CSPS apporte ici une contribution essentielle.

Avec le recul, 16 ans après la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et 8 ans après l'adhésion de la Suisse, je suis frappé par la chose suivante : au début du millénaire, on avait peu conscience des questions d'autodétermination des adultes en situation de handicap et de participation des enfants et des jeunes. Nous avons travaillé avec des personnes en situation de handicap, mais nous n'avons pas vécu le principe « rien sur nous sans nous ».

Les temps changent – et avec eux l’attitude de la recherche, de la pratique et de la politique envers les personnes « différentes » –, la compréhension de la différence aussi. Je souhaite au CSPS qu’il reste alerte et attentif, qu’il suive et analyse avec un regard critique l’évolution de la pédagogie spécialisée, conscient de la chance qu’il a de pouvoir travailler en Suisse dans d’excellentes conditions. ■

Beatrice Kronenberg, directrice du CSPS de 2004 à 2017

Négociations et transformation – de l’association à la fondation

Deux jalons marquent l’histoire de la pédagogie curative et spécialisée suisse :

- 1) la création de l’assurance-invalidité (AI) ;
- 2) la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

L’histoire de la Fondation CSPS est étroitement liée à ces événements. Dans la première moitié du 20^e siècle, il existait un certain nombre d’institutions pour les personnes en situation de handicap. Leurs organes responsables avaient soit une orientation religieuse-caritative (notamment protestante-piétiste, catholique) soit une orientation idéologique (p. ex., la Société suisse d’utilité publique). Lorsque l’AI est entrée en vigueur en 1960, la Suisse était en période de haute conjoncture économique. Les institutions déjà existantes ont été intégrées dans le système de l’AI et de nombreuses autres ont vu le jour, la plupart du temps à l’initiative d’associations de parents. Les établissements reconnus par l’AI ont reçu des subventions de construction et d’exploitation. Des fonds de l’AI ont également été versés à des associations spécialisées, professionnelles et de formation ainsi qu’à des institutions de formation pour le personnel de pédagogie curative et spécialisée. La plupart de ces bénéficiaires étaient des organisations de droit privé, ce qui s’accordait parfaitement avec l’AI en tant qu’assurance puisqu’elle n’avait pas d’institutions propres et ne contrecarrait donc pas les cantons.

En 1972 régnait un climat de renouveau : le travail de secrétariat pour l’Union des Séminaires de pédagogie curative de Suisse (USPcS) a commencé ; une première pierre à l’édifice du futur Secrétariat suisse de pédagogie curative (SPC) était ainsi posée. Le besoin de connaissances spécialisées s’est accru non seulement à l’USPcS, mais aussi dans les institutions, les associations et les pouvoirs publics. Ce qui manquait encore, c’était un lieu de convergence des connaissances en pédagogie curative, un lieu qui coordonnerait les initiatives et préparerait les expériences pour un transfert à la pratique. En novembre 1973, ce vide était comblé avec la mise en place du Secrétariat suisse de pédagogie curative (SPC). Deux ans plus tard, l’association SPC était officiellement fondée.

En tant que représentant des intérêts des membres, l'association était à l'époque la forme juridique appropriée. Après le millénaire – et en conséquence de la RPT –, cette structure s'est avérée cependant dysfonctionnelle. Il y a plusieurs raisons à cela, notamment :

Les associations pour les intérêts des personnes en situation de handicap se sont profilées au cours des décennies. Elles mirent en place leurs propres secrétariats et proposèrent elles-mêmes des prestations. Elles étaient ainsi de moins en moins tributaires du travail et des connaissances spécialisées du Secrétariat suisse.

La formation des professionnelles et professionnels de pédagogie curative et spécialisée s'est développée. Des formations s'étaient déjà établies dans des universités, ainsi que dans des séminaires et écoles supérieures. Les séminaires et une partie des écoles supérieures ont été assimilés au degré tertiaire. À la fin du 20^e siècle sont apparues les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, qui avaient pour mandat de proposer des prestations de service et de mener des activités de recherche. Ces instituts de formation utilisaient leurs propres ressources. Eux aussi avaient moins besoin des prestations du SPC et sont même, jusqu'à un certain point, entrés dans une forme de concurrence. Par exemple, les nouvelles hautes écoles lancèrent leurs propres séries de publications, financées par des fonds publics. Les membres de leurs corps enseignants étaient tenus de publier dans ce cadre. Pour éviter des doublons dans le financement par les pouvoirs publics, les contrats des éditions SPC avec tous les instituts de formation ont dû être résiliés en 2007.

Tous les membres des diverses associations privées avaient clairement gagné en professionnalisme. Le savoir du SPC ne leur était par conséquent plus aussi nécessaire et leur intérêt pour l'assemblée générale, le cœur de l'association, a diminué.

En 2004, la RPT était approuvée par le peuple au niveau constitutionnel ; les lois sont entrées en vigueur en 2008, excepté celles concernant les institutions sociales et les écoles spécialisées, qui ont bénéficié d'une période de transition jusqu'en 2011. Depuis la RPT, ce sont les cantons qui ont la responsabilité de l'enseignement spécialisé ainsi que des domaines du logement et du travail des personnes en situation de handicap, et non plus l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). La CDIP était chargée des bases juridiques et de la mise en œuvre de la RPT dans le domaine de l'éducation et avait désormais plus que jamais besoin du SPC en tant qu'agence spécialisée en pédagogie spécialisée. L'OFAS était lui aussi intéressé par le maintien de l'institution et a par la suite continué également de lui verser des contributions financières.

En résumé, le fait d'être à la fois représentant d'associations d'intérêts de droit privé et agence spécialisée des pouvoirs publics a conduit à des

contradictions insolubles. La structure associative n'était plus compatible avec les tâches à accomplir, mais l'ancrage dans le droit privé le restait. Le SPC n'a pour sa part jamais envisagé sérieusement de faire partie de l'administration publique. Après d'intenses négociations avec les partenaires et l'examen approfondi de différentes entités, c'est la fondation qui s'est imposée comme forme juridique la plus appropriée.

La Fondation a été créée en 2009 et est soumise à l'Autorité fédérale de surveillance des fondations en tant qu'institution active dans toute la Suisse. Elle a changé de nom par la même occasion : Le Secrétariat suisse de pédagogie curative est devenu le Centre suisse de pédagogie spécialisée, ainsi le SPC est devenu le CSPS.

Comment le CSPS a-t-il pu emménager dans la Maison des cantons ? Conserver le siège à Lucerne et un bureau à Lausanne était couteux. Il avait par conséquent déjà été question de fusionner les deux sites en les installant à la frontière linguistique, par exemple à Neuchâtel. Le projet de déménagement s'est concrétisé lorsque plusieurs conférences des gouvernements et des directrices et directeurs cantonaux se sont réunies à la Maison des cantons (MdC), à Berne, en 2008. Seules quelques rares agences spécialisées avec des tâches intercantionales pouvaient prétendre à des bureaux dans la MdC ; pour le CSPS, ce fut le cas en tant que sous-locataire de la CDIP. L'association SPC a accepté très rapidement de fusionner les deux sites et de s'installer à Berne. Il n'était pas simple d'abandonner le bureau de Lausanne, qui s'était bien établi dans l'ensemble de la Suisse latine. La décision a été facilitée par le fait qu'il fallait non seulement résoudre des questions régionales, mais de plus en plus également des questions nationales. Dans l'ensemble, la fusion s'est avérée être un enrichissement.

Les deux premières décennies du 21^e siècle ont été mouvementées, passionnantes ! Le CSPS était continuellement sollicité pour faire face aux processus sociaux et politiques. Pour que les personnes en situation de handicap puissent continuer à mener une vie satisfaisante, la Fondation CSPS continuera à l'avenir aussi à négocier avec des instances de toutes sortes et à se redéfinir constamment. ■

1.2 Formation du personnel et professionnalisation

La professionnalisation du personnel de la pédagogie curative et spécialisée est restée une thématique nationale constante. La formation du personnel a été le premier axe de travail du SPC depuis sa création. À l'époque déjà, le Secrétariat avait avant tout un rôle d'information et de conseil, en prenant position sur les questions relatives à la formation. La planification de formations continues spécifiques et la reconnaissance des filières de formation étaient également des fonctions importantes à l'époque.

Pendant la phase de construction, le SPC s'est efforcé à la fois de mieux faire connaître les possibilités de formation (*Schweizerische Zentralstelle für Heilpädagogik/Le Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée*, 2000) et de présenter les champs d'activité ainsi que les opportunités professionnelles (Bernath, 1992). Pour travailler sur ces thèmes majeurs, deux doctorants ont été engagés en tant qu'assistants scientifiques. Le doctorant Hans Studer a analysé les formations des pédagogues curatifs et spécialisés en Suisse (Studer, 1979). Sa thèse dresse un état des lieux et présente les problèmes et perspectives de formation. Dans le cadre de son activité, Hans Studer s'est également occupé du groupe de travail « Pédagogie curative » de la Commission pour la réforme des études en Suisse. Après lui, Josef Jung s'est consacré aux champs d'activité et aux opportunités professionnelles des personnes formées à la pédagogie curative (Jung, 1984). En 1981, Karin Bernath, Margrith Kayser et Gabriel Sturny commencèrent à leur tour leur travail en tant qu'assistantes et assistant. Le SPC n'a joué ce rôle de formateur de jeunes chercheuses et chercheurs seulement jusqu'en 1995. Le CSPS n'a aujourd'hui pas de mandat de recherche propre dans ce domaine et ne travaille donc plus sur ses propres projets de recherche. Il suit néanmoins les activités de recherche en Suisse pour pouvoir en rendre compte dans les organes de publication. Le CSPS soutient également la recherche dans le domaine de la pédagogie spécialisée en Suisse dans le cadre du Réseau recherche en pédagogie spécialisée (un groupe de travail de la Société suisse pour la recherche en éducation). L'encouragement et la mise en réseau des doctorantes et doctorants en font partie et restent une composante majeure des activités du CSPS.

Les formations ont été continuellement analysées et optimisées par le SPC (Studer, 1979). La coordination des établissements de formation n'était réalisée qu'en passant par des évaluations individuelles. Avec l'augmentation du nombre d'établissements de formation, des directives pour la coordination ont été mises en place, par exemple pour la pédagogie curative, la logopédie et la psychomotricité (Bürki, 1978b). Celles-ci ont été officiellement reconnues par la CDIP. La normalisation nationale a également fait ses preuves pour l'examen de l'équivalence des diplômes étrangers (Bernath, 1992). Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, la CDIP examine l'équivalence des diplômes étrangers en pédagogie curative et spécialisée. Les personnes concernées sont ainsi habilitées à travailler en Suisse en tant que pédagogues spécialisés. Le CSPS a joué un rôle important dans cette évolution en participant à l'élaboration de la procédure d'examen d'équivalence et en contrôlant les diplômes de fin d'études étrangers pour la CDIP. Une nouvelle étape de la professionnalisation a été franchie avec la classification des formations en pédagogie curative au degré tertiaire, par exemple au niveau des

hautes écoles spécialisées ou des hautes écoles pédagogiques (Bürli, 1992b, 1993b). Dans le cadre de ce processus d'évolution qu'a accompagné le SPC, de nombreuses questions de professionnalisation ont pu déjà être en grande partie clarifiées. Cela concerne, par exemple, les questions d'orientation et de classification de la formation, de protection des titres, d'habilitation et d'autorisation (Bürli, 1993a). En dépit des efforts d'harmonisation au degré tertiaire, les universités, les hautes écoles pédagogiques et les hautes écoles spécialisées ont conservé différentes procédures. Les diplômes professionnels et leurs dénominations diffèrent en fonction de l'établissement de formation, de la filière de formation et de l'orientation curriculaire.

Au milieu des années 1990, le paysage des hautes écoles s'est réorganisé, ce qui a entraîné des répercussions sur les formations en pédagogie curative et spécialisée, sur les bases légales et la coordination. Des hautes écoles spécialisées ont été créées, les anciens établissements de formation des enseignantes et enseignants ont été transformés en hautes écoles pédagogiques et la formation tertiaire est passée au système de Bologne. En conséquence de ces changements, on compte aujourd'hui 19 lieux de formation en pédagogie curative et spécialisée – contre trois initialement. Le SPC a assumé un rôle central de conseil dans le domaine de la pédagogie curative et spécialisée, également pour la poursuite de l'uniformisation des filières de formation dans le cadre du processus de Bologne.

Filières de niveau Master à vocation scientifique

- Université de Fribourg, Département de pédagogie spécialisée : *Master of Arts* en Pédagogie spécialisée, *Master of Arts* en Pédagogie spécialisée avec option *Logopädie*
- Université de Genève, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation FAPSE : *Master of Sciences* de l'Éducation – Approches psychoéducatives et situations de handicap
- Université de Zurich, Institut des Sciences de l'éducation : *Master of Arts* en Sciences de l'éducation avec spécialisation Pédagogie inclusive

Filières de niveau Bachelor et Master à vocation professionnalisante

- *Pädagogische Hochschule FHNW*, site de Muttenz : *Bachelor of Arts FHNW in Speech and Language Therapy*, *Master of Arts FHNW in Special Needs Education* avec orientation en enseignement spécialisé et avec orientation en éducation précoce spécialisée
- *Pädagogische Hochschule Bern* : *Master of Arts PHBern in Special Needs Education*
- Haute école pédagogique BEJUNE, site de Bienne : *Master of Arts in Special Needs Education*
- Haute école pédagogique du Valais, sites de Brigue et St-Maurice : *Master of Arts HEP-Valais* en éducation spécialisée, orientation enseignement spécialisé
- *Pädagogische Hochschule Zug* : *Master of Arts PH Zug in Special Needs Education*
- Université de Fribourg, Département de pédagogie spécialisée : *Bachelor of Arts* « domaine unique pédagogie spécialisée, pédagogie curative clinique et éducation spécialisée », *Bachelor of Arts in Logopädie*, *Master of Arts* en Pédagogie spécialisée avec orientation en enseignement spécialisé
- Haute école de travail social de Genève, Institut universitaire de formation des enseignant-es : *Master of Science* en Psychomotricité
- Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation : Maitrise en enseignement spécialisé, Maitrise en logopédie
- Haute école pédagogique du canton de Vaud : *Master of Arts* dans le domaine de la pédagogie spécialisée avec orientation en enseignement spécialisé, Maitrise universitaire dans le domaine de la pédagogie spécialisée avec orientation en éducation précoce spécialisée (en collaboration avec l'Université de Genève)
- *Pädagogische Hochschule Luzern* : *Master of Arts PH Luzern in Special Needs Education*
- Université de Neuchâtel, Institut des sciences logopédiques : *Master of Arts* en Logopédie
- *Schweizerische Hochschule für Logopädie Rorschach* : *Bachelor of Arts SHLR in Speech and Language Therapy*
- *Pädagogische Hochschule St. Gallen* à Rorschach : *Master of Arts Hochschule für Heilpädagogik in Special Needs Education*, orientation en enseignement spécialisé (organisé par la Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik)

- *Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik* à Zurich : *Master of Arts Hochschule für Heilpädagogik in Special Needs Education* (avec orientation en enseignement spécialisé et avec orientation en éducation précoce spécialisée), *Master of Arts Hochschule für Heilpädagogik in Psychomotor Therapy*, *Bachelor of Arts Hochschule für Heilpädagogik in Psychomotor Therapy*, *Master of Arts Hochschule für Heilpädagogik in Speech and Language Therapy*, *Bachelor of Arts Hochschule für Heilpädagogik in Speech and Language Therapy*, *Bachelor of Arts Hochschule für Heilpädagogik in Sign Language Interpreting*
- *Pädagogische Hochschule Graubünden* à Coire : *Master of Arts Hochschule für Heilpädagogik Zürich in Special Needs Education* (en collaboration avec la *Hochschule für Heilpädagogik*)
- *Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana* à Locarno : *Master in pedagogia specializzata e didattica inclusiva*

swissuniversities

Les hautes écoles universitaires, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques ont fondé en 2012 l'association *swissuniversities*. Sa fondation servait de préparation à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) au 1^{er} janvier 2015. Les trois organes de coordination de l'époque ont été les prochains à rejoindre l'association : La Conférence des recteurs des universités de Suisse (CRUS), la Chambre des hautes écoles spécialisées (Chambre HEP) et la Chambre des hautes écoles pédagogiques (COHEP).

L'actuelle Conférence des recteurs des hautes écoles suisses *swissuniversities* est organisée en trois chambres, correspondant aux trois types de hautes écoles (haute école universitaire, spécialisée et pédagogique). Chacune des chambres comprend plusieurs commissions, dont une commission Formation. À l'intérieur de la commission Formation de la Chambre des hautes écoles pédagogiques, a été créée en 2016 une section Pédagogie spécialisée. En tant que successeur de l'UIPC, ce département réunit des représentations des filières de formation en pédagogie curative et spécialisée. Le département traite les thèmes importants de pédagogie spécialisée aussi bien pour la formation professionnelle spécifique que pour la formation du personnel enseignant des classes ordinaires. Le CSPS ayant assuré durant de nombreuses années le secrétariat de l'UIPC, un siège d'invité lui a été accordé au sein de cette section.

1.3 La pédagogie curative et spécialisée suisse en comparaison internationale

Les structures de la pédagogie pour les personnes en situation de handicap en Suisse sont devenues un second axe de travail du SPC. Pour générer une vue d'ensemble, permettre les échanges et encourager l'innovation, le SPC a décrit la pédagogie curative et spécialisée d'une part comme un tout et d'autre part en principaux domaines spécifiques, notamment pour les personnes intéressées par la formation. Les principes fondamentaux de la pédagogie spécialisée ont été relevés à cet effet dans les langues nationales suisses (Bürli, 1992a). Certaines contributions ont même été publiées dans des ouvrages de référence internationaux (Bürli, 1987a, 1987b). Le Secrétariat publiait les annuaires sur la pédagogie curative suisse, afin de présenter durablement les structures (Bürli, 1988 ; Bürli & Sturny-Bossart, 1990). Le SPC a en outre mené des études spécifiques sur les classes particulières (*Hilfsschulwesen*), sur la législation sociale et sur la terminologie de l'offre. En 1977, était lancé un projet plus vaste avec le recueil des législations cantonales relatives au soutien éducatif, scolaire et professionnel des personnes en situation de handicap. La dernière mise à jour de cette publication, actualisée à plusieurs reprises, date de 1991 (Schweizerische Zentralstelle für Heilpädagogik/Le Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée, 1991). Parmi les autres recueils du SPC, figurent *Heilpädagogische Studienabschlussarbeiten* (Travaux de fin d'études en pédagogie curative adapté en 1980 par Müller, Hagmann & Chappot), *Schweizerische Organisationen der Behindertenarbeit* (Organisations suisses du travail des personnes handicapées adapté en 1980 par Baumeler, Bürli & Chappot) et *Medien zum Thema Behinderung* (Les médias sur le thème du handicap adapté en 1981 par Baumeler).

La description des structures nationales et des tendances quant à leur développement a suscité des échanges internationaux et intranationaux. À l'échelle nationale, cela s'est traduit par des rapports sur la pédagogie curative et spécialisée en Suisse, ou plus généralement, sur l'évolution de la pédagogie pour les personnes en situation de handicap, du point de vue suisse. Les échanges internationaux par le biais de contacts personnels étaient tout aussi importants. C'est pourquoi, parallèlement aux tâches nationales mentionnées plus haut, le SPC cultivait également des relations au niveau international. Il recevait régulièrement la visite de personnes ou de groupes venus des pays voisins, mais aussi des États-Unis ou du Japon. Ceux-ci s'intéressaient principalement à la mise en place du système de l'enseignement spécialisé, à son financement (par l'AI) ainsi qu'aux questions de formation. Au besoin, le SPC organisait des voyages d'études en Suisse sur ces thèmes. Des voyages d'études consacrés à la pédagogie pour les personnes en situation de handicap ont également été organisés en Autriche, en France, en Italie, au Danemark et aux États-Unis.

2 Axes de travail du CSPS au fil du temps

Le CSPS n'a jamais été, et n'est jamais directement actif dans le domaine pédagogique avec les personnes en situation de handicap. En tant que centre national de compétences pour la pédagogie spécialisée, il a pour mission d'agir sur les fondements et conditions de ces personnes. Les tâches centrales mentionnées précédemment n'ont jamais beaucoup changé au fil des années et figurent aujourd'hui encore dans *le Mission Statement*.

Nous informons, conseillons et mettons en réseau la Confédération, les cantons, les institutions et les personnes intéressées par les défis de la pédagogie spécialisée et développons des approches et des produits innovants dans le domaine de l'éducation inclusive (*Mission Statement* du CSPS 2021 – 2024).

Illustration 12 : Mission Statement 2021 – 2024 (graphique inédit du CSPS)



En tant que centre national de compétences, le CSPS met à disposition son expertise en toute neutralité pour conseiller la Confédération, les cantons et d'autres institutions sur les questions de pédagogie spécialisée et d'éducation inclusive. Le CSPS attire l'attention de manière préventive sur des thèmes pertinents et élabore des solutions factuelles et réalisables pour des situations complexes impliquant différents groupes d'intérêt. La publication d'une littérature spécialisée dans sa propre maison d'édition fait également partie de ces tâches.

2.1 EDITION SZH/CSPS – La maison d'édition

La première publication des éditions SZH/CSPS a été le Bulletin. Il est paru pour la première fois en 1974 et contenait initialement des comptes-rendus sur les activités du Secrétariat. Il s'est étoffé avec le temps jusqu'à atteindre un volume de 40 pages, incluant, outre un calendrier des manifestations, des communications sur des événements régionaux, nationaux et internationaux en rapport avec la pédagogie curative. Après peu de temps déjà, il était tiré à 1 600 exemplaires.

Pour éviter que le Bulletin ne devienne trop volumineux et élargir le public cible, un Service de presse spécialisé a été introduit en 1979. Le Secrétariat adressait par courrier jusqu'à 40 communiqués de presse par an aux revues spécialisées de Suisse et de l'étranger. Six ans après le premier Bulletin, en 1980, paraissait le premier bulletin en français nommé « Le SPC informe », complétant les fondements

sur lesquelles les actuelles revues spécialisées *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* et *Revue suisse de pédagogie spécialisée* sont posées.

En 1976, au 13^e Séminaire des professionnels et professionnelles de pédagogie curative des pays germanophones², le Secrétariat a réalisé qu'il pourrait être intéressant de reproduire les conférences. C'est ainsi que les éditions du Secrétariat suisse de pédagogie curative étaient créées sans plus attendre. Comme première publication, la maison d'édition a fait paraître les actes du séminaire susmentionné (Bürli, 1977). À côté de publications plus volumineuses, la série *ASPEKTE*, lancée en 1978, publiait des textes plus courts et des exposés. En raison de leur volume restreint, les exemplaires de *ASPEKTE* étaient publiés sous forme de cahiers et reliés. La série a été arrêtée en 2019 dans le cadre de la numérisation des produits.

Illustration 13 : Les publications au fil du temps



Illustration 14 : La série de publications *ASPEKTE* au fil du temps



² Arbeitstagung der Dozierenden für Sonderpädagogik der deutschsprachigen Länder.

Jusqu'en 1994 paraissait à côté de ces bulletins d'information la *Schweizerische Heilpädagogische Rundschau* (SHR), publiée par la Société suisse de pédagogie curative (SHG). La SHG était une vaste société avec un secrétariat central à Berne. Née de la *Schweizerische Konferenz für das Idiotenwesen*, elle a été restructurée en 1976, après plusieurs réorganisations. La SHG est devenue une association spécialisée de Pro Infirmis avec les axes de travail suivants : « Soutien des mesures préventives et promotion du diagnostic précoce, représentation des intérêts des personnes présentant des difficultés d'apprentissage ou un handicap mental, collaboration et information, création et publication de matériel pédagogique [...], promotion de la recherche scientifique, gestion d'un secrétariat central et publication de bulletins spécialisés » (Schindler, 1990, p. 32). De nombreux pédagogues spécialisés étaient membres de la SHG et n'étaient pas représentés dans les fédérations d'enseignantes et enseignants. La SHG organisait diverses rencontres régionales et faisait paraître la *Schweizerische Heilpädagogische Rundschau* (SHR). Les Pages romandes, qui étaient un organe propre à la section francophone de la SHG, existent aujourd'hui encore. Lorsque la SHG a été dissoute en 1994, le SPC a continué de publier la *Schweizerische Heilpädagogische Rundschau*. Elle a été intégrée à la *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* et a continué de paraître sous ce nom.

Les éditions SZH/CSPS sont aujourd'hui une maison d'édition publiant des ouvrages spécialisés dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Les publications s'adressent aussi bien au grand public qu'aux professionnelles et professionnels du domaine de la pédagogie spécialisée – personnels enseignants spécialisés et ordinaires, professionnelles et professionnels des domaines de la psychomotricité, de la logopédie ou de l'éducation précoce spécialisée. Le calendrier éditorial inclut les deux revues spécialisées *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* et *Revue suisse de pédagogie spécialisée*. Les éditions SZH/CSPS disposent par ailleurs d'une vaste collection d'ouvrages spécialisés relatifs à la pédagogie spécialisée dans le contexte scolaire, mais aussi extrascolaire.

Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik

La *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* est une plateforme d'échange nationale pour les professionnelles et professionnels de la pédagogie spécialisée, de l'administration et de la recherche, ainsi que pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. Elle s'adresse à toutes celles et ceux qui se consacrent à la formation et à l'éducation des personnes en situation de handicap, que ce soit dans la vie, dans la pratique, dans l'administration

ou dans la recherche. Outre des articles sur des thèmes de pédagogie spécialisée, la *Zeitschrift* publie des témoignages et des comptes rendus de conférences, des textes d'opinion, des interviews, des recensions et des informations sur les manifestations à venir. La *Zeitschrift* paraît neuf fois par an avec des contributions en allemand et est publiée par le CSPS. La rédaction en chef est composée des membres de la direction du CSPS. Elle est assistée d'une rédaction – réunissant des collaboratrices et collaborateurs du CSPS – qui réalise les différents numéros de la revue. Un conseil composé de spécialistes de la science et de la pratique accompagne en tant qu'organe consultatif la mise en œuvre et le développement du concept de la *Zeitschrift*.

Illustration 15 : Couverture de la Zeitschrift au fil du temps



La *Zeitschrift* publie en premier lieu des contributions qui traitent de contenus généraux de pédagogie spécialisée ou qui se rapportent à des domaines spécifiques dans un contexte préscolaire, scolaire ou postscolaire, par exemple une pédagogie

pour des personnes présentant des difficultés d'apprentissage, un handicap cognitif, physique, sensoriel, ou encore des troubles du langage. En plus de l'éditorial et des articles spécialisés, la *Zeitschrift* contient également des informations sous forme de brèves rédactionnelles de toutes les régions du pays. Les critiques de livres, le calendrier des manifestations et les projets de recherche suscitent par ailleurs un grand intérêt auprès des lectrices et lecteurs.

Revue suisse de pédagogie spécialisée

Le bulletin d'information en français Le SPC informe est né en 1980. Il s'est développé avec le temps pour devenir un pendant de la *Zeitschrift* et a pris à partir de 1995 le nom de Pédagogie Spécialisée. Entre 2007 et 2011, la Revue a fait une pause : les raisons de cette interruption étaient un nombre d'abonnements en baisse et des contenus qui ne se démarquaient pas clairement de ceux de la revue germanophone. La maison d'édition s'est finalement décidée à publier la Revue avec un nouveau concept et sous un autre nom : Revue suisse de pédagogie spécialisée. Contrairement aux numéros antérieurs à 2007, la Revue a gagné en autonomie. Il est désormais rare que des articles soient publiés dans les deux revues spécialisées en étant traduits. Depuis septembre 2011, la Revue suisse de pédagogie spécialisée paraît quatre fois par an. Chaque numéro comprend un dossier sur un thème donné et des articles sur différents sujets. La revue offre aux personnes intéressées des informations pertinentes. Elle présente de plus les actualités politiques et académiques, les manifestations à venir et, les formations continues, de nouvelles ressources et des livres pertinents.

Illustration 16 : Couverture de la Revue au fil du temps



Livres

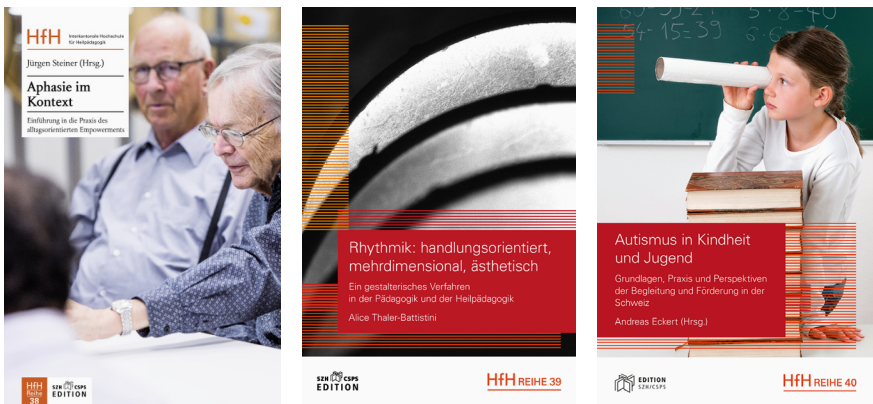
Outre les deux revues, la maison d'édition publie des ouvrages sur des thèmes de la pédagogie spécialisée. Les thèmes abordés vont de la pédagogie spécialisée en général à la formation professionnelle pour adultes, en passant par l'école et l'inclusion. Les publications traitent aussi bien d'approches thérapeutiques et d'éducation sociale que de la formation du personnel spécialisé ou des droits et des structures en Suisse.

Illustration 17 : Publications à partir de 2019, avec une nouvelle mise en page



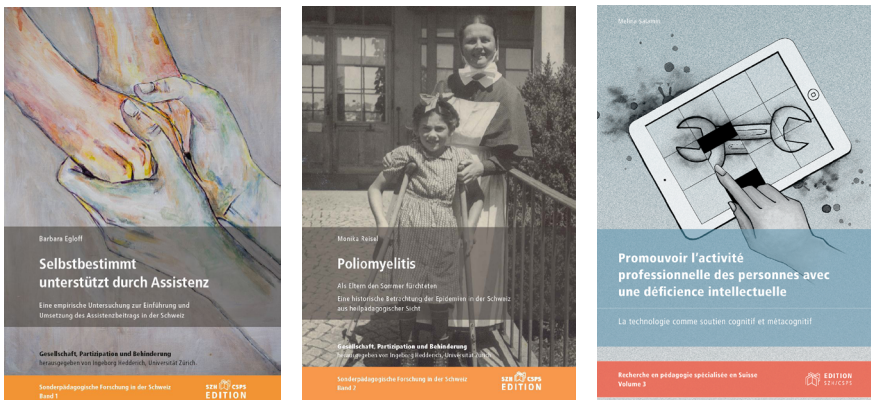
La série *HfH-Reihe*, publiée par la Haute école intercantonale de pédagogie curative (HfH), paraît aux éditions SZH/CSPS. Elle se compose d'ouvrages collectifs avec des contributions de différentes autrices et auteurs de la HfH ainsi que de contributions externes. Elle est centrée sur les thèmes de la pédagogie spécialisée dans le contexte suisse.

Illustration 18 : La série HfH-Reihe



La collection du CSPS Recherche en pédagogie spécialisée en Suisse est une série de publications dans laquelle paraissent des études scientifiques – monographies ou ouvrages collectifs. La série publie notamment des résultats de recherche qui ont été recueillis et présentés dans différentes hautes écoles de Suisse. Cette collection renforce les possibilités de publication dans le domaine de la pédagogie spécialisée et offre aux jeunes scientifiques une possibilité attrayante. Elle s'adresse ainsi explicitement à des chercheuses et chercheurs qui souhaitent publier leur thèse, leur habilitation ou d'autres textes scientifiques.

Illustration 19 : La collection Recherche en pédagogie spécialisée



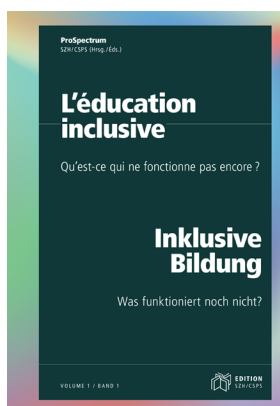
Avec le Prix du mérite en pédagogie spécialisée, le CSPS veut encourager de futurs scientifiques. Ce prix récompense le meilleur travail de master dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Il comprend la publication de ce travail aux éditions SZH/CSPE.

Illustration 20 : Lauréates et lauréats du Prix du mérite en pédagogie spécialisée



La collection de dialogues *ProSpectrum* réunit des représentantes et représentants de la pédagogie spécialisée afin qu'elles et ils échangent à propos des thèmes du Congrès suisse de pédagogie spécialisée. Ces représentantes et représentants apportent une vision prospective sur la thématique du congrès à venir – d'où le nom de *ProSpectrum*. Ils échangent également leurs perspectives, aussi différentes soient elles – d'où *ProSpectrum*, par allusion à un large spectre. Ces échanges sont restitués dans cette collection de dialogues. Des entretiens et des rapports d'expériences de terrain viennent compléter les ouvrages.

Illustration 21 : La collection de dialogues *ProSpectrum* 2022



Du *Green* au *Gold Open Access*

Depuis 2019, les revues spécialisées des éditions SZH/CSPS paraissaient en *Green Open Access*. En d'autres termes, les lectrices et lecteurs avaient le choix entre une édition numérique et une édition imprimée. Ce changement s'est fait dans le cadre de la numérisation, qui a permis dès lors la mise à disposition de documents PDF sans barrières. Néanmoins, les nouvelles habitudes d'un lectorat toujours plus hétérogène, la stagnation, voire la baisse du nombre d'abonnements et la hausse des coûts de fabrication restaient un défi. En concertation avec les parties intéressées (OFAS et CDIP), la maison d'édition a finalement décidé en 2022 de passer entièrement aux produits numériques. Depuis 2023, les revues spécialisées sont disponibles en libre accès dès leur parution en tant que revues *Gold Open Access*, sans embargo. Avec cette nouvelle étape, la maison d'édition suit par ailleurs les recommandations et directives des stratégies numériques de la Confédération et des cantons. En effet, la stratégie nationale en faveur de l'*Open Access* de *swissuniversities* prévoit que toutes les publications scientifiques financées avec des fonds publics soient en libre accès numérique d'ici 2024. La numérisation complète des revues a en outre permis à la maison d'édition d'accroître leur visibilité et leur accessibilité. Elle a également rendu possible un accès plus direct à la formation et au savoir.

2.2 Documentation et information

La documentation est un instrument supplémentaire permettant d'assurer les tâches centrales que sont la transmission des connaissances et le transfert entre la science et la pratique. Dès les débuts du CSPS, les collections de documents sur des thèmes choisis ont joué un rôle important dans la promotion de la pédagogie spécialisée en Suisse. Au commencement, on trouvait dans la documentation d'importantes collections constituées des documents relatifs aux formations en pédagogie spécialisée (Studer, 1979) ou encore des recueils de législations cantonales en faveur des personnes en situation de handicap (1977, 1980). La saisie systématique des différents fichiers et documents n'a pas été réalisée sans aide : hier comme aujourd'hui, les coopérations privilégient les échanges, par exemple avec le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) ou dans le cadre de la Commission suisse pour l'automatisation de la documentation pédagogique. Les données bibliographiques étaient initialement saisies avec le programme Bibliomaker et mises chaque année à disposition des différents partenaires sous forme de CD-ROM. La transmission se fait aujourd'hui en ligne grâce à la plateforme *edudoc.ch* et au *Fachportal Pädagogik* (Portail spécialisé en pédagogie).

Saisie des données sur edudoc.ch

En 1962, la CDIP fondait en collaboration avec la Confédération le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC). Le CESDOC avait son siège à Genève et comprenait un département pour l'information, la documentation, la collaboration internationale et également un département de statistique. Celui-ci était notamment chargé des prévisions concernant les effectifs des élèves et des étudiantes et étudiants. En 1994, la CDIP a décidé de dissoudre le CESDOC. Les travaux relatifs aux prévisions statistiques ont été transférés à l'Office fédéral de la statistique. Le Département d'information et de documentation est alors rattaché au Secrétariat général de la CDIP à Berne, afin de profiter davantage des synergies. C'est ainsi qu'est né le Centre d'information et de documentation IDES. L'IDES a développé depuis toute une gamme de produits, par exemple la revue de presse qui rassemble quotidiennement les articles d'actualité, diffusés ensuite sous forme de *Newsletter*. Un autre exemple de produit d'IDES est le Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation – abrégé edudoc.ch. Cette plateforme a été mise en place en 2006 dans le cadre d'une collaboration entre l'IDES, la CDIP et l'Agence spécialisée pour l'espace numérique suisse de formation (educa.ch). La plateforme rassemble de manière ciblée la documentation de référence sur différents aspects du domaine de l'éducation en Suisse (politique, administration, planification de l'éducation, recherche en éducation et développement de l'éducation) et la met à disposition au public. Le CSPS a participé depuis le début à la saisie des données sur edudoc.ch. Cette plateforme permet d'avoir accès à plus de 120 000 documents relatifs au domaine de l'éducation. Plus d'un quart de ces données provient du CSPS. Les documents sont indexés, rendus accessibles via un permalien et archivés à long terme.

Coopération avec *FIS Bildung* / *Fachportal Pädagogik*

Afin d'accroître la visibilité des entrées bibliographiques sur edudoc.ch, les données sont transférées quatre fois par an à la banque de données bibliographique *FIS Bildung*. La banque de données a été développée en 1994, en coopération avec des institutions partenaires du *Fach-Information-Systems (FIS) Bildung*, et est depuis continuellement élargie. Elle est aujourd'hui intégrée au *Fachportal Pädagogik* – un portail donnant accès à des banques de données bibliographiques, des sources de données de recherche et d'autres informations sur les sciences de l'éducation et la recherche en éducation. La coopération de longue date entre *FIS Bildung* et edudoc.ch permet un échange d'expériences qui a fait ses preuves.

Bibliothèque

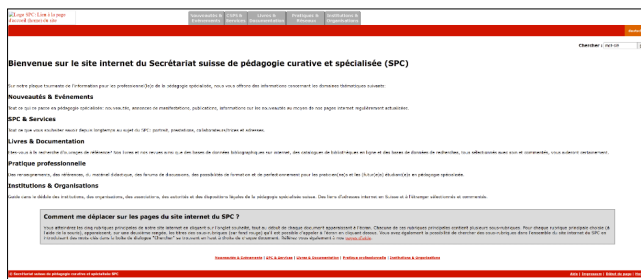
Le CSPS tient une petite bibliothèque spécialisée qui rassemble principalement des ouvrages suisses de pédagogie spécialisée, des revues ainsi que de la littérature grise³. La bibliothèque dispose de plus de 3 000 livres et de quelque 100 revues différentes. Elle sert principalement à l'usage interne des collaboratrices et collaborateurs scientifiques du CSPS. Le public intéressé peut également y avoir accès sur demande. On y rencontre ainsi régulièrement des étudiantes et étudiants à la recherche de littérature pour un travail de bachelor ou de master.

Site internet

Le CSPS a son propre site internet. Le site comprend d'une part des pages statiques, avec les informations essentielles sur des thèmes tels que la compensation des désavantages, la CUA ou encore l'école inclusive et la formation professionnelle. D'autre part, des rubriques telles que Actualités, Calendrier des manifestations, Journal, Banque de données de recherche, Banque de données bibliographiques et Projets y sont continuellement actualisées. Quelque 100 000 personnes visitent le site chaque année. Le nombre de pages consultées est en moyenne de 250 000. Tous les collaborateurs et collaboratrices participent à l'élaboration des contenus selon leurs compétences spécifiques. Depuis aout 2017, les contenus du site internet du CSPS se présentent en *Responsive Design* : la structure et la présentation du site s'adaptent à la taille d'écran de l'appareil utilisé. Le site est en outre accessible, ce qui permet à tous les utilisatrices et utilisateurs d'y accéder sans barrières. Pour les personnes ayant un handicap cognitif, un synopsis est proposé en français facile à lire et à comprendre (FALC).

Illustration 22 : Le site internet au fil du temps

2000



³ On entend par littérature grise les sources qui n'ont pas été publiées par une maison d'édition.

2007

[Accueil](#) | [Qui sommes-nous](#) | [Services](#) | [Publications](#) | [Partenaires](#) | [Contact](#)

Bienvenue sur le site internet du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)

Le Centre suisse de pédagogie spécialisée est un organisme privé national, spécialisé et prestataire de services dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Nous proposons des informations et des publications, des conseils et des prises de position. Nos forces sont le développement de concepts, de perspectives et d'innovations dans le domaine de la pédagogie spécialisée. En tant que plaque tournante, nous favorisons la communication et l'échange d'informations dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Nous élaborons des prestations pour des organisations et instances suisses ou (inter-)nationales, ainsi que pour des associations, des institutions et des professionnels concernés par l'éducation, la socialisation et la formation de personnes handicapées.

Le CSPS est présent à Lucerne (siège) et à Lausanne et compte 13 collaborateurs et collaborateurs.

Notre site se présente comme le portail de la pédagogie spécialisée en Suisse.

Vous trouverez [un descriptif de nos principaux projets en cours](#).

[Nouveautés & Evénements](#) | [CSPS & Services](#) | [Livres & Documentation](#) | [Partenaires & Bourses](#) | [Institutions & Organisations](#)

Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)
 CH - 3004 Lucerne - Chemin de Ruden 20 - Tél. 021 803 48 77 - Fax 021 802 47 10 - info@csp.ch

Adm. | Dir. | [Impressum](#) | [E-mail](#) | [Home](#)
 Mise à jour: 02.08.2004

2014

CSPS Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée

Deutsch | **Français** | Home | Sitemap | Contact

Thèmes et projets
 Plateforme d'information pour la pédagogie spécialisée en Suisse
 Documentation
 Le CSPS

Bienvenue sur le site Internet du Centre suisse de pédagogie spécialisée CSPS

En tant que centre et prestataire de services privé d'envergure nationale, le CSPS traite de questions liées à l'éducation, à la scolarisation et à la formation de personnes ayant des besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap. Il conseille les autorités et les professionnel-le-s, agit en tant que plateforme d'information et centre de documentation et organise des séminaires. Il publie deux revues complémentaires: la Revue suisse de pédagogie spécialisée et la Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik et possède sa propre maison d'édition.

Thèmes et projets
 Le CSPS effectue un travail de fond lié à des thèmes spécifiques pour les autorités, les professionnel-le-s, les associations ainsi que pour d'autres personnes intéressées. De plus, le CSPS participe à des projets et s'investit au sein d'organisations. Dans le cadre de mandats externes, il élabore des expertises, des statistiques et des analyses.
 ... [plus](#)

- Thèmes traités
- Projets thématiques
- Gestion de secrétariat(a)

Plateforme d'information dans le domaine de la pédagogie spécialisée en Suisse
 Vous trouverez dans cette rubrique des informations destinées aux personnes concernées, touchant aux professionnels, à la formation et à la formation continue, aux conditions cadres juridiques ainsi qu'un répertoire d'adresses.
 ... [plus](#)

- Offre de base en pédagogie spécialisée
- Formation professionnelle
- Revue suisse de pédagogie spécialisée
- Offres d'emploi
- Formation continue / agenda
- Shop

Documentation
 En sa qualité de centre d'information et de documentation, le CSPS gère une banque de données bibliographiques, une banque de données de la recherche et une bibliothèque.
 ... [plus](#)

- Banque de données bibliographique du CSPS
- Banque de données de la recherche du CSPS
- Bibliothèque du CSPS
- Documents juridiques

Recherche...

News

- [Suivi médical de la personne avec un handicap mental: appel à contribution](#)
- [Compensation des désavantages](#)

Règne Congrès suisse de pédagogie spécialisée 2013
 28. - 30.8.2013 à Berne

Un grand merci à tous les participants et participants!
 Votre avis sur le congrès nous intéresse!

- [Questionnaire d'évaluation](#)
- [Conférences 2013](#)
- [Photos](#)

Sponsor: **Cerebral**


 Schweizerische Stiftung für das cerebral gelähmte Kind
 Fondation suisse en faveur de l'enfant victime d'un trouble cérébral
 Fondazione svizzera per il bambino affetto da paralisi cerebrale

Agenda

Revue suisse de pédagogie spécialisée

- [Abonnez-vous](#) à la revue directement en ligne ou au numéro de téléphone +41 31 320 10 00. [plus](#)


 Standardisiertes Abklärungsverfahren
 Procedure d'évaluation standardisée
 Procedura di valutazione standardizzata
 Procedura d'evaluazzion standardizzata



CSPS surdité 0-20
 Scolarisation et accompagnement de 0 à 20 ans

© 2011 SZH/CSPS | CH-3000 Berne 7 - Maison des cantons - Speichergasse 6 - Téléphone +41 31 320 16 60 | szh@szh.ch

Home | Sitemap | Impressum |

Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée

Thèmes de la pédagogie spécialisée

Revue, Zeitschrift et Éditions

Shop

Bases de données

Congrès

Actualités et formation continue

Adresses et liens

La CSPS

Deutsch | Français | Home | Sitemap | Contact | A+ A- A- b/n

Bienvenue sur le site Internet du Centre suisse de pédagogie spécialisée CSPS

En tant que centre et prestataire de services privé d'envergure nationale, le CSPS traite de questions liées à l'éducation, à la scolarisation et à la formation de personnes ayant des besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap. Il conseille les autorités et les professionnel·les, agit en tant que plateforme d'information et centre de documentation et organise des séminaires. Il publie deux revues complémentaires; la Revue suisse de pédagogie spécialisée et la Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik et possède sa propre maison d'édition.

Recherche

Actualités

- [Fribourg: Adoption de la Loi sur la pédagogie spécialisée](#)
- [Thèmes des dossiers 2018 de la Revue suisse de pédagogie spécialisée](#)
- [Poste de secrétaire au CSPS à 80% ou 100%](#)
- [Les offres de formation des écoles supérieures \(ESS\) davantage tournées vers le marché du travail](#)

Quicklinks

- [Formation continue](#)
- [Manifestations](#)
- [Revue](#)

sav pes Standardisiertes Abklärungsverfahren
 Procedure d'évaluation standardisée
 Procedura di valutazione standardizzata
 Procedura d'evaluaziun standardizada

CSPS surdité 0-20
 Scolarisation et accompagnement de 0 à 20 ans

THÈMES

REVUE ZEITSCHRIFT ÉDITIONS

CONGRÈS

SHOP

BASES DE DONNÉES

ADRESSES LIENS

© 2017 SZHC/CSPS | Maison des cantons - Speichergasse 6 - Case postale - CH-3001 Berne - Téléphone +41 31 320 16 60 | cpsp@cpsp.ch

Home | Sitemap | Impressum | Accessibilité |

Home | Congrès | InSeMa | CUA | Offres d'emploi | Shop | Repository | Le CSPS
DE | FR |

Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik
 Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée

THÈMES | FORUM INCLUSION | PROJETS | ÉDITION SZHC/CSPS | DIVERS

Informen

Nous informons, conseillons et mettons en réseau la Confédération, les cantons, les institutions et les personnes intéressées sur les défis de la pédagogie spécialisée et développons des approches et des produits innovateurs dans le domaine de l'éducation inclusive.

A+
A
A-
🔍
🌐

Demandes d'information

Le CSPS reçoit chaque jour des demandes par téléphone ou par écrit. Les collaboratrices et collaborateurs de la documentation évaluent si la demande est simple et s'il peut y être répondu immédiatement, ou si elle est complexe, nécessitant d'autres mesures internes ou externes. Les demandes simples sont traitées en l'espace d'une journée, les demandes plus complexes dans un délai de cinq jours.

2.3 Congrès

En 1989, le Centre de congrès de Davos accueillait un Congrès à l'occasion du 100^e anniversaire de la *Schweizerische Heilpädagogische Gesellschaft* (SHG). Le congrès, consacré au thème de la Pédagogie curative au fil du temps réunissait – outre le SPC – des participantes et participants venus de toute l'Europe. Les actes du congrès ont été réunis dans un volume du même nom *Heilpädagogik im Wandel der Zeit*, publié aux éditions SZH/CSPS (Raemy, 1990). Après la dissolution de la SHG cinq ans plus tard, le SPC s'est engagé à poursuivre les congrès, qu'il a dès lors organisés.

Ces rencontres, d'abord régionales, ont rapidement pris de l'ampleur. C'est ainsi qu'a eu lieu, en 1999, le 1^{er} Congrès suisse de pédagogie spécialisée. Ce premier congrès était divisé en deux manifestations, une pour chaque région linguistique. Une manifestation était organisée à Berne, l'autre à Lavigny. Le Congrès a ensuite été organisé tous les deux ans à Berne jusqu'en 2022, date à laquelle il s'est tenu pour la première fois à l'Université de Fribourg.

Le Congrès suisse de pédagogie spécialisée est aujourd'hui un important lieu d'échange et de mise en réseau, de formation et de perfectionnement pour un public large et hétérogène : les professionnelles et professionnels de la science, de la recherche, de la pratique et de la formation qui travaillent dans le domaine de l'éducation. Le congrès attire notamment des professionnelles et professionnels des domaines de l'éducation inclusive, de la pédagogie curative et spécialisée ainsi que de l'éducation sociale.

- 1999 : 1^{er} Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Berne et Lavigny), *Apprendre les uns des autres !*
- 2001 : 2^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Unitobler, Berne), *Enrichir ses compétences*
- 2003 : 3^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Unitobler, Berne), *Réflexions et perspectives*

- 2005 : 4^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Unitobler, Berne), *Éducation et pédagogie spécialisées pour tous ?*
- 2007 : 5^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Unitobler, Berne), *Transitions : Personnes – Systèmes – Politique*
- 2009 : 6^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Unitobler, Berne), *Ouvrir l'horizon – Pédagogie spécialisée chez nous et nos voisins*
- 2011 : 7^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Unitobler, Berne), *Quand un comportement dérange... Expliquer, comprendre et agir*
- 2013 : 8^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Unitobler, Berne), *Qualité de vie... vie de qualité ? Questions et enjeux pour les personnes en situation de handicap*
- 2015 : 9^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Unitobler et Église Saint-Paul, Berne), *L'intégration / inclusion scolaire : oui et après ? Comment favoriser la réussite d'une formation et la poursuite d'une activité professionnelle des jeunes à risque ?*
- 2017 : 10^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (vonRoll-Areal, Berne), *La pédagogie spécialisée à l'épreuve des neurosciences*
- 2019 : 11^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (vonRoll-Areal, Berne), *Transformation numérique : aubaine ou écueil pour la pédagogie spécialisée ?*
- 2022 : 12^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée (Université de Fribourg), *L'éducation inclusive – qu'est-ce qui ne fonctionne pas encore ?*

Illustration 23 : Affiches du Congrès à l'Église Saint-Paul, à Berne



Illustration 24 : Flyer du 11^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée en 2019

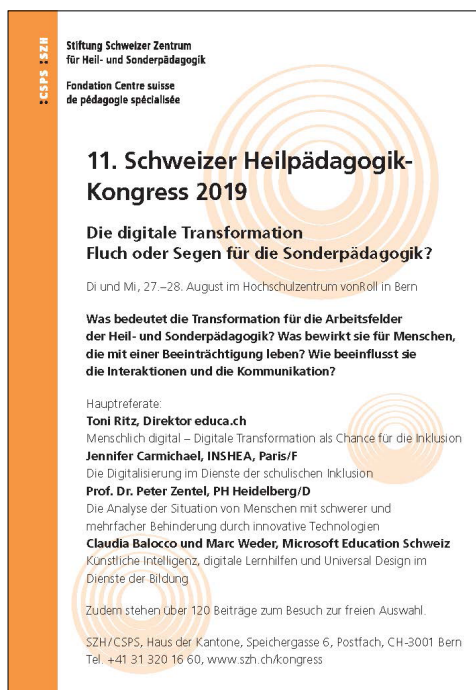


Illustration 25 : Dans le cadre d'une refonte du design, le congrès s'est vu attribuer un nouveau logo et un nouveau nom en allemand



2.4 Coopérations et réseaux

Le travail en réseau revêt une grande importance de nos jours. Les échanges permettent de générer des synergies, de trouver de nouvelles amorces de solution aux problèmes rencontrés dans la pratique, mais aussi des idées et des coopérations pour des projets de recherche. Le soutien mutuel et la participation active de tous les membres d'un réseau apportent une valeur ajoutée à chacun d'eux.

Le CSPS entretient un dialogue actif avec les parties prenantes de l'éducation (au niveau de la Confédération comme avec les cantons) et les représente dans divers groupes de travail nationaux et internationaux. Il promeut des

solutions communes, intégratives, dans le domaine de la pédagogie spécialisée depuis l'école obligatoire jusqu'au secondaire II, formation professionnelle comprise. Le CSPS crée des plateformes nationales physiques et numériques pour la mise en réseau de la pratique, de la politique éducative et de la science. Dans le détail, il peut s'agir par exemple des tâches suivantes :

- collaboration dans des groupes de travail cantonaux et intercantonaux, mais aussi nationaux et internationaux sur mandat de la Confédération et des cantons ;
- coresponsabilité dans les dossiers relatifs à la pédagogie spécialisée à l'intention des organes centraux de la CDIP tels que la Commission des secrétaires généraux (CGS), le Comité de la CDIP et l'Assemblée plénière de la CDIP ;
- collaboration dans le cadre des quatre différentes Conférences régionales de la CDIP (CIIP, NW EDK, BKZ et EDK-OST) pour le domaine de la pédagogie spécialisée ;
- collaboration avec les conférences spécialisées de la CDIP et les conférences intercantionales des responsables des services de la scolarité obligatoire ;
- organiser et diriger des rencontres en réseau analogiques ou virtuelles avec les *stakeholder* sur les thèmes actuels de pédagogie spécialisée ;
- développer de nouveaux projets et créer des synergies avec les actrices et acteurs au niveau fédéral et cantonal, en particulier avec les autres agences spécialisées de la CDIP ;
- développer et entretenir une communauté de jeunes chercheuses et chercheurs en collaboration avec les instituts de recherche et de formation.

Réseau Recherche en pédagogie spécialisée

Le Réseau Recherche en pédagogie spécialisée est un groupe de travail bilingue (allemand et français) de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE). Depuis sa création en 2002, il soutient la recherche dans le domaine de la pédagogie curative et spécialisée. Le réseau est accompagné par le comité de pilotage⁴ et est coordonné par le CSPS. Il réunit des chercheuses et chercheurs actifs, issus des hautes écoles, des instituts de recherche et de différentes institutions et organisations de Suisse. Les chercheuses et chercheurs intéressés par les activités du réseau peuvent s'y inscrire en tout temps. L'inscription est gratuite et peut être révisée à tout moment. Les objectifs et activités du réseau sont multiples : il est un carrefour de communication sur la recherche dans le domaine de la pédagogie curative et spécialisée, et apporte de la visibilité à la recherche interdisciplinaire.

⁴ Une liste actualisée des membres de ce groupe est disponible sous : SSRE – Société suisse pour la recherche en éducation

Il permet en outre une mise en réseau des chercheuses et chercheurs de toute la Suisse et promeut ainsi la recherche en pédagogie spécialisée. Le réseau transmet par ailleurs des informations pertinentes via les sites internet de la SSRE et du CSPS ou par le biais de listes de diffusion et participe également à deux grands congrès :

- le Congrès annuel de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) ;
- le Congrès suisse de pédagogie spécialisée (rencontre des doctorantes et doctorants à la veille du congrès).

Il existe également un groupe sur LinkedIn qui offre un cadre pour la mise en réseau et la collaboration. Ce groupe est lui aussi ouvert à toutes celles et ceux qui mènent des activités de recherche dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Outre les grands congrès, des rencontres en groupes plus restreints, coordonnées chaque fois par un membre du comité de pilotage, réunissent régulièrement des chercheuses et chercheurs sur des thèmes spécifiques.

Réseau TIC et pédagogie spécialisée

Le CSPS s'intéresse depuis les années 1980 aux nouvelles technologies, en particulier aux moyens auxiliaires destinés aux enfants et aux jeunes ayant un handicap moteur. L'utilisation des technologies numériques pour la communication, la recherche d'information et diverses autres activités dans l'éducation a fortement augmenté ces dernières années. Outre l'ordinateur, le téléphone portable et différentes applications (Apps) – que l'on regroupe également sous le nom de Technologies de l'information et de la communication (TIC) – des technologies et moyens auxiliaires innovants ont été développés à l'interface avec la robotique.

Le CSPS se consacre depuis plus de 40 ans au potentiel, aux risques et obstacles éventuels de l'utilisation des TIC dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Depuis 2007, plusieurs numéros de la *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* ont été consacrés à ce thème. Les technologies numériques prenant de plus en plus d'importance, le CSPS a mis en ligne en 2017 sur son site internet des informations approfondies sur les TIC et la pédagogie spécialisée.

La même année était créé le réseau national TIC et pédagogie spécialisée. Afin de se rencontrer, d'échanger et de créer des synergies, des expertes et experts d'institutions de formation et de recherche, des services spécialisés fédéraux et cantonaux et d'associations se réunissent tous les deux ans. Ils s'engagent sur des thèmes prioritaires tels que le développement des compétences numériques, l'exploitation du potentiel des technologies numériques pour la

participation des personnes ayant des besoins éducatifs particuliers et/ou en situation de handicap et pour la mise en œuvre de l'accessibilité dans l'éducation (matériel pédagogique, PDF, etc.).

Depuis 2018, le CSPS communique par ailleurs à ses abonnées et abonnés des informations pertinentes sur le sujet par le biais de sa *Newsletter* Inclusion numérique. Le nombre de ses bénéficiaires est en constante augmentation.

Réseau Études et handicap au secondaire II

L'expertise en matière de pédagogie spécialisée est également requise dans les écoles du secondaire II. Les mesures de soutien individuel et de compensation des désavantages pour les élèves en situation de handicap sont en effet moins utilisées au secondaire II et dans les écoles secondaires supérieures qu'à l'école obligatoire. Un besoin d'action subsiste par ailleurs quant à la mise en œuvre de mesures d'ordre général telles que l'organisation d'un environnement d'apprentissage sans barrières, accessible à toutes et à tous sur le plan technique et architectural, numérique et didactique.

Pour soutenir les écoles secondaires, le CSPS a créé à l'automne 2017 en collaboration avec le Centre suisse de l'enseignement secondaire II (ZEM CES) le réseau bilingue Études et handicap au secondaire II. L'objectif du réseau est de développer des compétences pour le soutien des apprenantes et apprenants en situation de handicap au secondaire II et de construire une compréhension commune des mesures nécessaires à une participation équitable des apprenantes et apprenants concernés.

La composition du réseau est hétérogène, ses membres sont des enseignantes et enseignants intéressés, des directions d'écoles, des responsables de projets, des professionnelles et professionnels du conseil et du soutien à différents niveaux de formation. Le réseau inclut également des responsables cantonaux chargés des questions de compensation des désavantages/mesures pour les apprenantes et apprenants en situation de handicap dans les écoles du secondaire II et les écoles secondaires supérieures (offices de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle). Les membres se réunissent tous les deux ans pour échanger des expériences et informations issues de la pratique, de la théorie et/ou de la recherche.

Coopérations internationales

Outre son travail au niveau national, le CSPS est actif dans deux réseaux internationaux. Depuis 2004, il représente la Suisse au sein de la *European Agency for Special Needs and Inclusive Education* (Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive), sur mandat de la CDIP et de l'ancien Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES, l'actuel Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, SEFRI). L'Agence est une organisation indépendante qui offre à ses 31 pays membres une plateforme de collaboration dans le domaine des besoins éducatifs particuliers et de l'éducation inclusive. L'objectif est d'optimiser les politiques et les pratiques éducatives pour les apprenantes et apprenants en situation de handicap et a besoins éducatifs particuliers. L'Agence combine les perspectives de la politique, de la pratique et de la recherche par le biais de réseaux de pays. Elle réunit l'ensemble de ses représentantes et représentants deux fois par an ainsi que divers expertes et experts nationaux selon les nombreux projets qu'elle gère dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

Le CSPS participe également depuis 2006 à *l'Internationaler Dialog Sonderpädagogik* (Dialogue international de pédagogie spécialisée), ancien *Trinationale Tagung der Sonderschulverantwortlichen von Deutschland, Österreich und der Schweiz* (Conférence tri nationale des responsables de l'enseignement spécialisé d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse), auquel participent tous les pays germanophones. Le dialogue a lieu chaque année dans une région différente.

2.5 Innovations et rôle du CSPS

À travers ses différentes activités dans la recherche, la pratique et la politique de l'éducation, le CSPS est à la pointe de l'évolution dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Le CSPS a un rôle de catalyseur pour les innovations. En effet, il a encouragé la réflexion, a soutenu des idées et initié de nouveaux développements à propos des personnes en situation de handicap en Suisse.

Conférence mondiale de l'UNESCO à Salamanque

Le point culminant du parcours professionnel d'Alois Bürli a été sa participation au Congrès mondial de l'UNESCO en 1994, à l'invitation de la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss. Il a pu représenter la Suisse à Salamanque (Espagne) aux côtés de Sonja Rosenberg, la représentante des cantons. Du 7 au 10 juin

1994, des invitées et invités venus du monde entier étaient réunis au Centre des congrès. Une surveillance policière avait été mise en place également, puisque de nombreux gouvernants étaient présents. En effet plus de 400 délégations et personnes étaient invités. Alois Bürli se souvient avec plaisir d'y avoir retrouvé des connaissances de longue date et de l'hospitalité de la ville où s'est tenue cette rencontre. Avec cette conférence, l'UNESCO poursuivait son programme d'action en faveur d'une Éducation pour toutes et tous en ciblant l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation pour les personnes ayant des besoins éducatifs particuliers (*Special Needs Education – Access and Quality*). La Déclaration de Salamanque et son plan d'action ont été préparés par écrit par un groupe de travail. Celui-ci se composait de représentations de l'UNESCO et de l'OCDE ainsi que de deux présidences d'Angleterre/du Pays de Galles et d'une présidence espagnole. Outre les séances plénières, des discussions de groupe ont été organisées durant ces journées sur les thèmes suivants :

- politique et législation ;
- perspectives éducatives ;
- société et communauté.

Les langues du congrès étaient l'anglais, le français et l'espagnol. Avec le Prof. Andrea Canevaro de Bologne, Alois Bürli a été chargé d'animer une discussion sur le thème de l'éducation avec un important groupe francophone. Le groupe a présenté les résultats de ses discussions à l'assemblée plénière et à ses 400 participantes et participants venus de 100 pays du monde. La Déclaration de Salamanque (*Statement*) et le plan d'action (*Action Plan*) n'ont pas été traités en détail à la manière parlementaire, mais ont été adoptés *in globo* (UNESCO, 1994 a–d). Il existe à la fois des traductions officielles et non officielles de la conférence. Alois Bürli et Sonja Rosenberg ont aussi commencé immédiatement après la conférence mondiale à traduire et commenter les textes. Ces textes sont parus dans le Bulletin (1994, Nr. 4–7) et par la suite dans la *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik* (1995, Nr. 1–4). En quelques mots voici les éléments particulièrement innovants de la Déclaration de Salamanque :

- renforcement du droit à l'éducation des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- définition élargie, non catégorielle du handicap ;
- mise en œuvre de lignes directrices pour l'organisation scolaire, les services de soutien, la formation des enseignantes et enseignants, l'éducation précoce ;
- implication de la communauté.

Même si les résultats de la Déclaration de Salamanque ne sont que peu contraignants, leur influence sur le développement de la pédagogie spécialisée a été considérable.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Suisse en 2014, est quant à elle significativement plus contraignante. L'article 24 sur l'éducation a une grande importance pour le développement de la pédagogie spécialisée. À ce jour, beaucoup de choses ont déjà pu être réalisées dans le sens d'une école pour toutes et tous, mais il reste encore beaucoup à faire (Lanners, 2019).

Concordat intercantonal sur la pédagogie spécialisée

Avant 2007, les personnes mineures ayant des besoins éducatifs particuliers étaient assurées dans le cadre de l'assurance-invalidité fédérale. Avec la RPT en 2007, les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers relèvent désormais de la compétence des cantons. L'organisation des offres et des mesures de pédagogie spécialisée est depuis définie au niveau cantonal.

Le modèle pédagogique et l'égalité (administrative) de tous les apprenants et apprenants qui lui est associée ont remplacé le modèle médical de l'assurance-invalidité. Ce changement de paradigme a nécessité une longue phase de préparation – non seulement au niveau conceptuel et organisationnel, mais surtout au niveau politique. Ces efforts ont abouti à l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (Concordat sur la pédagogie spécialisée). Celui-ci inclut trois instruments :

- une terminologie uniforme ;
- des standards de qualité cantonaux pour les prestataires ;
- une procédure d'évaluation standardisée – la PES.

Le Concordat sur la pédagogie spécialisée a été élaboré par des groupes de travail réunissant des représentantes et représentants de la science et de la recherche, d'instituts de formation et d'associations, ainsi que des responsables de l'éducation, des conseillères et conseillers d'État cantonaux. En outre, le CSPS était représenté dans tous les groupes de travail. Les travaux intercantonaux se sont achevés le 27 octobre 2007 avec l'adoption par l'Assemblée plénière de la CDIP du Concordat sur la pédagogie spécialisée et de ses trois instruments. Avec sa stratégie d'intégration avant la séparation, le Concordat sur la pédagogie spécialisée a posé un important jalon pour le développement ultérieur de la pédagogie spécialisée en Suisse. À la fin de l'année 2022, 16 cantons avaient adhéré au Concordat. Certains cantons sont encore aujourd'hui en train de mettre en œuvre leurs

concepts de pédagogie spécialisée. En 2007, la CDIP a confié au CSPS le mandat, toujours valable à ce jour, de promouvoir la mise en œuvre du Concordat sur la pédagogie spécialisée :

- Le CSPS assiste le Secrétariat général, les institutions et organes de la CDIP ainsi que leurs conférences régionales de manière générale sur toutes les questions de pédagogie spécialisée et plus particulièrement concernant l'évolution de l'assurance-invalidité, la mise en œuvre du Concordat et des instruments qu'il prévoit (terminologie uniforme, standards de qualité, procédure d'évaluation standardisée pour la détermination des besoins individuels). Le CSPS participe à l'évaluation de ces instruments et le cas échéant à leur révision.
- Le CSPS assiste et conseille à leur demande les autorités cantonales dans la mise en œuvre et le développement des concepts cantonaux de pédagogie spécialisée et les autorités des cantons concordataires dans la mise en œuvre du Concordat sur la pédagogie spécialisée.

Le Concordat sur la pédagogie spécialisée a vu le jour il y a quinze ans. Le temps est maintenant venu d'évaluer les concepts cantonaux et de dresser un bilan du Concordat intercantonal et de ses trois instruments.

Statistique de la pédagogie spécialisée et pilotage de l'éducation

La statistique de l'éducation s'intéresse depuis toujours à la pédagogie spécialisée. Les données nationales, et en partie aussi internationales, fournissent les bases nécessaires à une garantie de la qualité satisfaisante du système éducatif. Elles permettent en outre d'assurer une répartition équitable des ressources disponibles. C'est pourquoi nous avons besoin de données fiables et comparables.

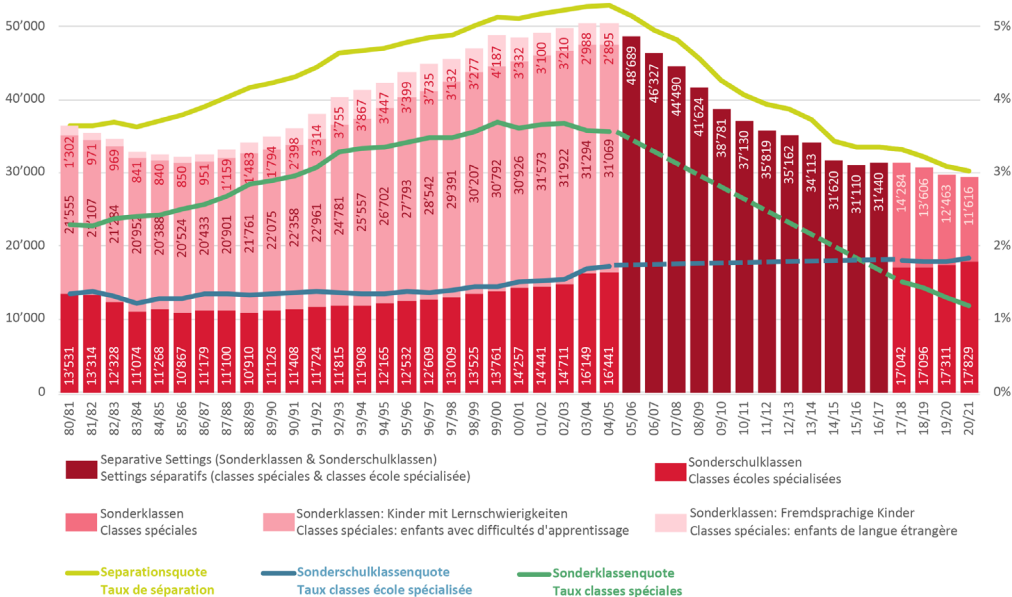
Il y a tout juste 20 ans, Alois Bürli recommandait de développer la statistique de la pédagogie spécialisée : « il faut améliorer autant que possible la statistique dans le domaine du handicap en uniformisant les définitions, les points de vue et les critères. » (Bürli, 2005, p. 97). Cela n'était et n'est pas chose facile dans un pays qui compte 26 systèmes éducatifs cantonaux développés au fil du temps. Avant la RPT, la statistique était principalement marquée par les classifications de l'assurance-invalidité. Par la suite, l'harmonisation de la collecte de données s'est avérée plus difficile en raison de la disparité des concepts cantonaux (Lanners, 2018).

Au cours des dernières décennies, le CSPS a travaillé en étroite collaboration avec la CDIP et l'OFS à l'harmonisation et à l'amélioration de la statistique nationale. Différentes données sont désormais disponibles (Lanners, 2020a).

L'ancien modèle de relevé statistique au niveau national était basé sur la détermination du « Programme d'enseignement spécial » des élèves en situation de handicap. La classification repose sur la différenciation sommaire des formes de scolarisation : classes des écoles spécialisées pour les élèves ayant un handicap et classes spéciales pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage (classes à effectif réduit) ou pour les élèves allophones (Gerlings & Mühlemann, 2006 ; Sturny, 1984).

Depuis l'année scolaire 2017/2018, on ne relève pas seulement la forme de scolarisation (classe ordinaire, classe spéciale et classe d'école spécialisée) pour la statistique, mais aussi l'adaptation du plan d'études et les mesures renforcées de pédagogie spécialisée (BFS, 2019). Ces informations supplémentaires permettent de jeter un regard neuf sur l'actuelle pédagogie spécialisée des cantons (Lanners, 2020a) et fournissent d'importantes indications sur l'équité éducative en Suisse (Lanners, 2021b). La situation peut être résumée comme suit : les élèves filles avec un passeport suisse, originaires d'un canton de montagne, bénéficient moins souvent de mesures de pédagogie spécialisée que les garçons aux origines migratoires des agglomérations urbaines. L'analyse des différentes classes spéciales et classes des écoles spécialisées des 40 dernières années révèle des évolutions très intéressantes (voir Illustration 26).

Illustration 26 : L'évolution des settings séparatifs en Suisse (Gerlings & Mühlemann, 2006 ; BFS 2022a/b)



Le taux de classes spéciales est le pourcentage d'élèves en classes spéciales par rapport au nombre total d'élèves. Ce taux a augmenté jusqu'en 2004/05 (de 2,3 % à 3,6 %) et assez rapidement diminué d'un tiers ces dernières années (de 3,6 % à 1,2 %). Le taux des écoles spécialisées a malheureusement évolué à l'inverse :

le pourcentage des élèves dans les classes des écoles spécialisées a augmenté lentement, mais continuellement ces 40 dernières années, passant de 1,4 à 1,8 %. Tandis que pour l'année scolaire 1980/81, 13 500 élèves environ de l'école obligatoire fréquentaient une classe d'école spécialisée, ils étaient plus de 17 800 en 2020/21. Un regard sur le passé montre que les places dans les écoles spécialisées ont été continuellement accrues, au lieu d'être réduites au profit d'une intégration à l'école ordinaire. C'est une évolution consternante pour la pédagogie spécialisée ; des ressources importantes ont en effet été investies durant les quatre dernières décennies dans la formation des professionnelles et professionnels de pédagogie spécialisée et dans les mesures de pédagogie spécialisée s'inscrivant dans des *settings* inclusifs. Cette évolution confirme le principe de l'offre et de la demande : les places existantes en écoles spécialisées sont exploitées. Un point positif cependant : le pourcentage des élèves dans les formes de scolarisation séparatives (classes spéciales et classes des écoles spécialisées) est tombé pour l'année scolaire 2019/2020 sous le seuil des 3 % – pour la première fois en 40 ans.

Avec le nouveau modèle de recueil, la Suisse dispose de données variées dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Ces données sont encore partiellement inexploitées à ce jour, parce qu'elles ne sont que rarement utilisées à des fins de recherche. C'est pourquoi il faut aujourd'hui promouvoir l'accès aux données nationales et cantonales existantes, les possibilités d'établir des connexions entre elles et l'exploitation mixte de ces données.

On manque à l'heure actuelle de données sur les besoins éducatifs particuliers, c'est-à-dire sur le type de difficultés des apprenantes et apprenants. A-t-on affaire, par exemple, à un besoin éducatif particulier qui a trait à la vision, au développement cognitif ou au développement socioémotionnel ? Ces données seraient importantes pour orienter les mesures de pédagogie spécialisée – qu'elles soient intégratives ou séparatives. Le recueil de telles données est actuellement en discussion.

Une collaboration renforcée avec le Monitoring de l'éducation en Suisse est en outre souhaitée. Le rapport d'approfondissement Pédagogie spécialisée en Suisse (Kronenberg, 2021) constitue un premier pas important dans ce sens.

Innovations pour l'avenir

Le CSPS se définit aujourd'hui comme un centre de compétences pour les innovations et l'échange de connaissances dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Il fait ainsi le lien entre ce qui est théoriquement souhaitable et ce qui peut être mis en pratique. Le CSPS rend les connaissances scientifiques accessibles en les adaptant aux différents groupes cibles, garantissant ainsi l'intégration de ces connaissances scientifiques dans la pratique. Parmi les produits innovants à l'interface de la recherche et de la pratique figurent par exemple :

- Le développement de recommandations et de standards pour des outils et plateformes d'apprentissage conçus et mis en réseau sans barrières (CUA, Conception universelle de l'apprentissage).
- L'organisation de « Recherche et pratique, innovations », un évènement annuel de dialogue sur une demi-journée, et la publication des résultats sur le site du CSPS.
- Le développement de standards pour une communication compréhensible des connaissances scientifiques avec un lien à la pratique réalisable.
- L'élaboration et la commercialisation de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des connaissances scientifiques dans la pratique.

Conception universelle de l'apprentissage

Les enseignantes et enseignants ordinaires et les pédagogues spécialisés élaborent souvent des ressources d'enseignement et d'apprentissage spécifique, adaptées aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et/ou un handicap. Cette adaptation à posteriori d'un matériel pédagogique déjà disponible est coûteuse en ressources (Lanners, 2020b).

Les technologies et contenus numériques offrent de nouvelles possibilités d'élaboration de ressources d'enseignement et d'apprentissage numériques selon les principes de la CUA. Cette dernière implique que le matériel soit (Meier-Popa & Salamin, 2020) :

- 1) adaptable ;
- 2) mis en réseau ;
- 3) accessible.

Adaptable de manière flexible (1) signifie que les ressources d'enseignement et d'apprentissage sont disponibles dans différents formats. Les enseignantes et enseignants peuvent donc utiliser ces ressources directement ou après une légère adaptation. Mis en réseau (2) fait référence à la possibilité de mettre en

réseau différents contenus, formats, plateformes, appareils, utilisatrices et utilisateurs. Accessible (3) signifie que les ressources d'enseignement et d'apprentissage sont conformes aux *Accessibility-Standards WCAG (Web Content Accessibility Guidelines, W3C, 2022)*. L'accessibilité numérique est indispensable à certaines apprenantes et apprenants, utile pour toutes et tous.

Le CSPS travaille en ce moment sur des *Cheat Sheets*⁵ (aide-mémoires) compacts et innovants pour les six parties prenantes centrales du matériel didactique que sont les services de l'enseignement, les éditrices et éditeurs de matériel pédagogique, les professionnelles et professionnels de la didactique, de l'informatique, le personnel enseignant et les institutions de formation du personnel éducatif (Lanners et al. 2022). Les aide-mémoires présentent de manière concise la situation décrite ci-dessus : les moyens d'enseignement analogiques courants ne peuvent être utilisés pour toutes les apprenantes et tous les apprenants qu'au prix de dépenses importantes en ressources. D'où la solution fondamentale : le matériel d'enseignement et d'apprentissage perceptible (*perceivable*), facile d'utilisation (*operable*), compréhensible (*understandable*) et robuste (*robust*) – ce qui correspond aux quatre principes d'accessibilité du WCAG. Chaque *Cheat Sheet* contient de plus des recommandations spécifiques qui aident à développer des outils pédagogiques numériques facilement adaptables et accessibles.

⁵ Conception universelle de l'apprentissage (szh.ch)

3 La pédagogie curative et spécialisée dans le cadre du système éducatif suisse – Quo vadis ?

Il est toujours difficile de se projeter dans l'avenir. Nous connaissons déjà certains des futurs défis de la pédagogie spécialisée. Pour ceux-ci, des solutions peuvent d'ores et déjà être esquissées. Les années à venir nous diront en revanche quelles réponses seront acceptables pour toutes les actrices et acteurs et lesquelles pourront être mises en œuvre avec succès.

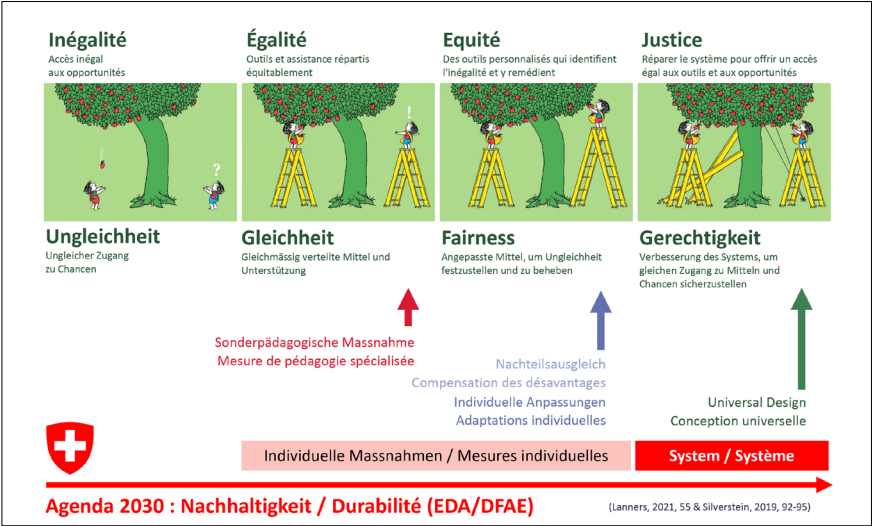
Avec l'introduction de l'AI en 1960, la Suisse a rapidement atteint l'objectif d'une éducation pour toutes et tous. Chaque élève a accès à une éducation adaptée et suffisante, indépendamment de l'existence d'un handicap, d'une déficience ou d'une maladie chronique. La Suisse dispose en outre d'écoles spécialisées de qualité, bien équipées, de mesures variées de pédagogie spécialisée et de professionnelles et professionnels de la pédagogie spécialisée bien formés.

La Suisse, qui a une longue tradition d'enseignement spécialisé, est aujourd'hui confrontée à de grands défis dans le domaine de l'éducation inclusive. Les recommandations du Comité de l'ONU pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en Suisse et dans les pays voisins mettent en évidence ces défis. Il est demandé davantage d'intégration et moins de séparation par le biais d'un transfert des ressources et des connaissances des établissements spécialisés vers les écoles ordinaires.

La transformation des écoles spécialisées, avec leur culture bien ancrée de la séparation, est loin d'être souhaitée par toutes et tous. Certes, les deux systèmes – celui des écoles spécialisées et celui des écoles ordinaires – fonctionnent bien, mais l'intégration est un jalon sur la voie de l'inclusion scolaire. Une école pour toutes et tous ne veut pas dire que l'ensemble des élèves fréquentent la même classe. Ils devraient cependant pouvoir fréquenter l'école de leur lieu de résidence, avec leurs frères et sœurs et les enfants du voisinage. Les classes spéciales pour les besoins éducatifs particuliers et les mesures de pédagogie spécialisée en dehors de la classe et limitées dans le temps ne sont pas en contradiction avec une école inclusive. L'inclusion ne signifie pas seulement une proximité géographique, mais aussi une participation sociale à des activités adaptées à l'âge – non seulement à l'école et dans la cour de récréation, mais aussi dans le cadre des loisirs et des vacances. Une participation précoce est un fondement important pour une participation ultérieure à la société.

Le dialogue et l'échange entre toutes les actrices et tous les acteurs de l'enseignement régulier et de la pédagogie spécialisée seront à l'avenir un défi central. Le CSPS soutiendra activement cette collaboration à l'aide de ses réseaux, ses publications, ses manifestations et d'autres nouveaux canaux.

Illustration 27 : Le chemin vers la justice éducative (Lanners, 2021b, p. 55 ; Silverstein, 2019, pp. 92–95).



L'Agenda 2030 et la Stratégie pour le développement durable de la Confédération ont pour effet de focaliser l'attention sur la qualité de l'éducation et l'équité dans l'éducation (EDA, 2022). Les mesures individuelles renforcées, les adaptations individuelles et les mesures de compensation des désavantages étaient autrefois les instruments centraux de la pédagogie spécialisée. L'intégration croissante a montré que le besoin de soutien individuel de pédagogie spécialisée, dispensé dans le silence d'une pièce à l'écart, a diminué à l'école ordinaire. Ce qui est demandé en revanche, c'est davantage de savoir-faire et de conseil pour soutenir le personnel enseignant, les classes et les écoles en tant que système. L'étroite collaboration du personnel enseignant avec les autres professionnelles et professionnels ainsi qu'avec les directions d'école est un facteur de réussite important pour un changement de paradigme de l'individu au système. Un système scolaire équitable est viable et apporte des réponses diversifiées aux besoins en constante évolution de l'ensemble des élèves. L'inverse était vrai autrefois : on attendait des élèves qu'ils s'adaptent au système scolaire. Dans une école pour toutes et tous avec des offres différenciées, connectées et accessibles, les mesures individuelles nécessaires sont moins nombreuses – ce qui la rend plus efficace et durable.

Bibliographie

- Bernath, K. (Hrsg.) (1992). *Sonderpädagogische Berufsfelder*. Edition SZH/CSPS. BFS (2019). *Statistik der Sonderpädagogik – Schuljahr 2017/18*. Bundesamt für Statistik. dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/10227899/master
- BFS (2022a). *Lernende der Sonderpädagogik: Basistabellen 2020/21*. Bundesamt für Statistik. dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/21285137/master
- BFS (2022b). *Obligatorische Schule: Lernende nach Grossregion, Schulkanton, Bildungstyp und Staatsangehörigkeit*. Bundesamt für Statistik. dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/21285110/master
- Bürli, A. (1977). *Sonderpädagogische Theoriebildung. Vergleichende Sonderpädagogik. Referate der 13. Arbeitstagung der Dozenten für Sonderpädagogik in deutschsprachigen Ländern in Zürich*. Verlag der Schweizerischen Zentralstelle für Heilpädagogik.
- Bürli, A. (1983). *10 Jahre Schweizerische Zentralstelle für Heilpädagogik*. Verlag der Schweizerischen Zentralstelle für Heilpädagogik.
- Bürli, A. (1987a). Die Schweiz. In K. J. Klauer (Hrsg.), *Vergleichende Sonderpädagogik* (Handbuch der Sonderpädagogik, Bd. 11, S. 150–169). Ed. Marhold im Wiss.-Verl. Spiess.
- Bürli, A. (1987b). Switzerland. In C. R. Reynolds & L. Mann (Eds.), *Encyclopedia of special education. A reference for the education of children, adolescents, and adults with disabilities and other exceptional individuals*.
- Bürli, A. (1988). *Jahrbuch 1986/87 zur Schweizer Heilpädagogik – Annuaire 1986/87 sur la pédagogie spécialisée en Suisse*. Edition SZH/SPC.
- Bürli, A. (1992a). *Grundzüge der Sonderpädagogik in der Schweiz* (Aspekte, Bd. 20, 2., überarb. Aufl.). Edition SZH/SPC.
- Bürli, A. (1992b). Heilpädagogische Hochschule? *Bulletin SZH/SPC*, 4, 8–10.
- Bürli, A. (1992c). Die SZH – 20 Jahre im Dienste der Heilpädagogik. *Bulletin SZH/SPC*, 2, 1–9.
- Bürli, A. (1993a). *Berufliche Identität und Professionalisierung in der Heilpädagogik* (Aspekte, Bd. 46). Edition SZH/SPC.
- Bürli, A. (1993b). Neue Konturen behindertenpädagogischer Ausbildungen und Berufe. *VSA-Fachblatt für Schweizer Heimwesen*, 1, 15–20.
- Bürli, A. (2005). *Heil-/Sonderpädagogik im Rahmen des schweizerischen Bildungswesens. Ausgangslage und Perspektiven*. EDK. <https://edudoc.ch/record/88525>
- Bürli, A. & Sturny-Bossart, G. (1990). *Jahrbuch 1988/89 zur Schweizer Heilpädagogik – Annuaire 1988/89 sur la pédagogie spécialisée en Suisse*. Edition SZH/SPC.

- EDA (2022). *Strategie Nachhaltige Entwicklung 2030*. www.eda.admin.ch/agenda2030/de/home/strategie/strategie-nachhaltige-entwicklung.html
- Gerlings, A. & Mühlemann, K. (2006). Bildungsstatistik im Wandel. *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 12 (6), 10–15. <https://edudoc.ch/record/3934>
- Jung, J. (1984). *Heilpädagogen – vom Studium zum Beruf / Pédagogues spécialisés – de la formation à la profession*. Edition SZH/CSPS.
- Kronenberg, B. (2021). *Sonderpädagogik in der Schweiz*. Bern: SBF/EDK. <https://edudoc.ch/record/221116>
- Lanners, R. (2018). Das Sonderpädagogik-Konkordat feiert seinen zehnten Geburtstag. *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 24 (10), 6–13. www.szh-csps.ch/z2018-10-01/
- Lanners, R. (2019). Salamanca-Erklärung 1994: Wo stehen wir heute? *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 25 (10), 1–2.
- Lanners, R. (2020a). Neue Einblicke in die Schweizer Sonderpädagogik. Analyse der jüngsten BFS-Statistik der Sonderpädagogik. *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 26 (7–8), 51–59. www.szh-csps.ch/z2020-07-06/
- Lanners, R. (2020b). Neue Lehrmittel im Universellen Design. *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 26 (10), 17–26. www.szh-csps.ch/z2020-10-02/
- Lanners, R. (2021a). Durch die Covid-19-Pandemie zurück zur Exklusion? *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 27 (5), 3. www.szh-csps.ch/z2021-05-00/
- Lanners, R. (2021b). Wie gerecht ist die heutige Bildung in der Schweiz? *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 27 (7), 48–56. www.szh-csps.ch/z2021-07-06/
- Lanners, R., Meier-Popa, O., Morand, R. & Wetter, T. (2022). Lehrmittel in Universal Design – Mehrwert für alle. *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 28 (11), 32–33. www.szh-csps.ch/z2022-11-04/
- Meier-Popa, O. & Salamin, M. (2020). Accessibility und Universal Design in der Bildung. *Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik*, 26 (10), 9–16. www.szh-csps.ch/z2020-10-01/
- Raemy, D. (Hrsg.) (1990). *Heilpädagogik im Wandel der Zeit. Anlässlich des Kongresses zum hundertjährigen Bestehen der Schweizerischen Heilpädagogischen Gesellschaft (SHG) 1989 in Davos*. Edition SZH/SPC.
- Schindler, A. (1990). Die Entwicklung der Schweizerischen Heilpädagogischen Gesellschaft seit 1889. Antworten auf Zeitfragen aus der Sicht einer Institution. In D. Raemy, M. Eberhard & E. Schweizer (Hrsg.), *Heilpädagogik im Wandel der Zeit. Anlässlich des Kongresses zum hundertjährigen Bestehen der Schweizerischen Heilpädagogischen Gesellschaft (SHG) 1989 in Davos* (S. 17–36). Edition SZH/SPC.

- Schweizerische Zentralstelle für Heilpädagogik/Le Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (1991). *Kantonale Gesetzgebungen zur erzieherischen, schulischen und beruflichen Förderung Behinderter / Législations cantonales relatives à l'éducation, la scolarisation et la formation professionnelle des personnes handicapées. Nachtrag 1991/Complément 1991*. Edition SZH/SPC.
- Schweizerische Zentralstelle für Heilpädagogik/Le Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (2000). *Heil- und sonderpädagogische Ausbildungen in der Schweiz/Formation en pédagogie spécialisée en Suisse* (11. überarb. Aufl.). Edition SZH/SPC.
- Silverstein, S. (2019). Addressing Imbalance. *Design In Tech Report*, 5, 92–95. www.designintech.report/2019/03/09/design-in-tech-report-2019/
- Strasser, U. & Wolfisberg, C. (2011). Schweizer Heilpädagogik. *Enzyklopädie Erziehungswissenschaft Online. Fachgebiet Behinderten- und Integrationspädagogik*. Juventa. <https://lux.leuphana.de/vufind/Search2Record/719306507>
- Studer, H. (1979). *Die Ausbildung von Heil- und Sonderpädagogen in der Schweiz. Bestandaufnahme, Probleme, Perspektiven*. Edition SZH/SPC.
- Sturny, G. (1984). *Die Schulung Lernbehinderter in der Schweiz*. Verlag der Schweizerischen Zentralstelle für Heilpädagogik.
- UNESCO (1994a): *The Salamanca Statement and Framework for Action on Special Needs Education: Access and Quality* (englischsprachiges Original).
- UNESCO (1994b): *Die Salamanca Erklärung und der Aktionsrahmen zur Pädagogik für besondere Bedürfnisse: Zugang und Qualität* (inoffizielle deutschsprachige Übersetzung).
- UNESCO (1994c): *Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour les besoins éducatifs spéciaux: accès et qualité* (offizielle französischsprachige Version).
- UNESCO (1994d): *Declaracion de Salamanca y marco de accion para las necesidades educativas especiales: acceso y calidad* (offizielle spanischsprachige Version).
- W3C (2022). *Web Content Accessibility Guidelines (WCAG)*. www.w3.org/WAI/standards-guidelines/wcag/

Le Secrétariat suisse de pédagogie curative a été fondé en novembre 1973. Il avait pour mission de coordonner les instituts de formation pour le personnel de la pédagogie curative et spécialisée au niveau national. Cette publication commémorative paraît à l'occasion du 50^e anniversaire et porte un regard sur ces années mouvementées qui sont étroitement liées au développement de la pédagogie spécialisée. Personnalités engagées, incertitudes financières, subtilités de la politique de l'éducation ; cet ouvrage retrace le développement du Secrétariat et met en exergue les principaux axes de travail de l'actuel Centre suisse de pédagogie spécialisée. C'est un souvenir pour les anciens collaborateurs et collaboratrices, un manifeste pour la promotion et le développement de la pédagogie spécialisée en Suisse et un regard vers l'avenir, qui ne sera guère moins riche en défis que par le passé.

ISBN Print on demand: 978-3-905890-79-2

ISBN E-Book: 978-3-905890-84-6 (.pdf)